



Cours de Comptabilité générale

Travaux de fin d'exercice

PRESENTATION DU MODULE

1. Le module constitue un aboutissement des modules de comptabilité générale qui l'ont précédé (concepts de base de la comptabilité générale, Opérations courantes, les salaires). Il met en évidence la démarche pratique d'établissement des états de synthèse, dans le respect de la loi comptable tout en reprenant les compétences acquises dans les modules précédents.
2. Etapes de déroulement des activités d'apprentissage :
 - ❖ Identifier le schéma général des travaux de fin d'exercice avec rappel des principes comptables fondamentaux justifiant ces travaux dans l'objectif de l'image fidèle.
 - ❖ Constater les dépréciations de l'actif immobilisé (amortissement ou provision)
 - ❖ Constater les dépréciations de l'actif circulant et de la trésorerie
 - ❖ Constater les provisions pour risques et charges
 - ❖ Régulariser les comptes de charges et de produits
 - ❖ Passer les écritures de regroupement et de détermination du résultat
 - ❖ Etablir les états de synthèse
 - ❖ Procéder à la clôture des comptes
 - ❖ Procéder à la réouverture des comptes
 - ❖ Etudes de cas de synthèse

Présentation du module	
Résumé de théorie :	
Introduction	7
CH 1 – Dépréciation des immobilisations	10
I 1- L’amortissement des immobilisations	10
I 2 – Les provisions pour dépréciation des immobilisations	24
Exercices	27
CH II – Les cessions d’immobilisations.....	30
I – l’immobilisation cédée est amortissable.....	30
II – L’immobilisation cédée n’est pas amortissable	31
Exercices.....	33
CH III– Les provisions pour dépréciation (PPD)	
II 1 – Les PPD des éléments de l’actif circulant.....	33
II 2 – Les provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	40
Exercices.....	41
CH IV - Les provisions pour risques et charges.....	43
Exercices.....	47
CH V – Les provisions réglementées.....	49
CH VI– La régularisation des comptes de charges et de produits	
I – Régularisation des comptes de charges.....	50
II – Régularisation des comptes de produits.....	52
Exercices.....	54
CH VII – Les états de rapprochement bancaire.....	56
Exercices.....	58
CH VIII – La comptabilisation des stocks	
II 1 – Cas de l’entreprise commerciale.....	60
II 2 – Cas de l’entreprise industrielle.....	62
CH IX – Autres régularisations : les écarts de conversion.....	63
Exercices.....	65
CH X - Etablissement du CPC et du bilan et détermination du résultat	
I – Ecritures de regroupement.....	66
II – Ecritures de détermination du résultat.....	66
III – Etablissement du CPC.....	68
IV – Clôture des comptes.....	68
V – Réouverture des comptes.....	69
CH XI – L’état des soldes de gestion.....	72
CH XII – Le Tableau de financement.....	75
Annexes : Etats de synthèse.....	81
Etudes de cas de synthèse.....	88

TRAVAUX COMPTABLES DE FIN D'EXERCICE

I – RAPPEL :

1° - L'inventaire :

Avant d'établir le bilan, il est nécessaire de procéder à un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise. Cet inventaire consiste à :

- Dénombrer les éléments de l'actif et du passif,
- Evaluer ces éléments c'est à dire leur donner une valeur réelle exprimée en monnaie nationale (dirham).

2° - Principes comptables fondamentaux :

1. Continuité d'exploitation
2. Permanence des méthodes.
3. Coût historique
4. Spécialisation des exercices
5. Prudence
6. Clarté
7. Importance significative

Il faut rappeler que tous ces principes doivent converger vers l'objectif de l'image fidèle de :

- La situation financière de l'entreprise
- Son patrimoine
- Ses résultats.

C'est dans cet objectif justement que l'on procède aux travaux d'inventaire.

II – OBLIGATIONS LEGALES ET FISCALES :

La loi comptable impose à toutes les entreprises tenant une comptabilité :

1. D'établir un inventaire annuel des éléments actifs et passifs de l'entreprise.
2. D'arrêter les comptes en fin d'exercice en vue d'établir les états de synthèse : bilan, Compte de produits et charges, état des soldes de gestion, tableau de financement et état des informations complémentaires (uniquement le bilan et le CPC pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 7,5 millions de dirhams).

III – TRAVAUX D'INVENTAIRE :

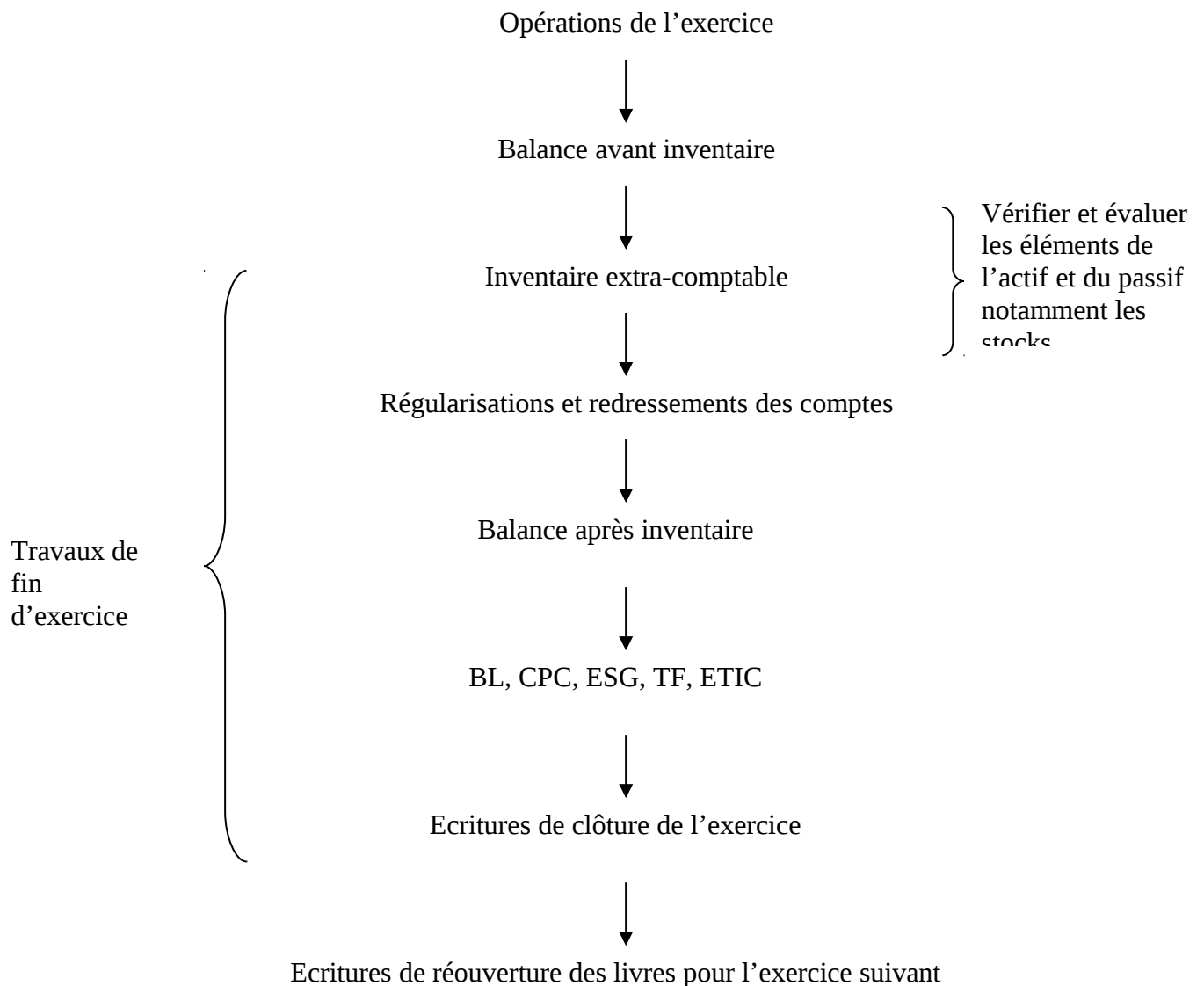
1° Caractère incomplet et discontinu des enregistrements comptables :

La balance à une date donnée (avant inventaire) ne donne qu'une vue d'ensemble imparfaite de la gestion et de la situation du fait que :

- les comptes de gestion ne correspondent pas exactement à l'exploitation de l'exercice
- Les comptes de bilan ne reflètent pas nécessairement la réalité économique.

2° Régularisations pour redressements :

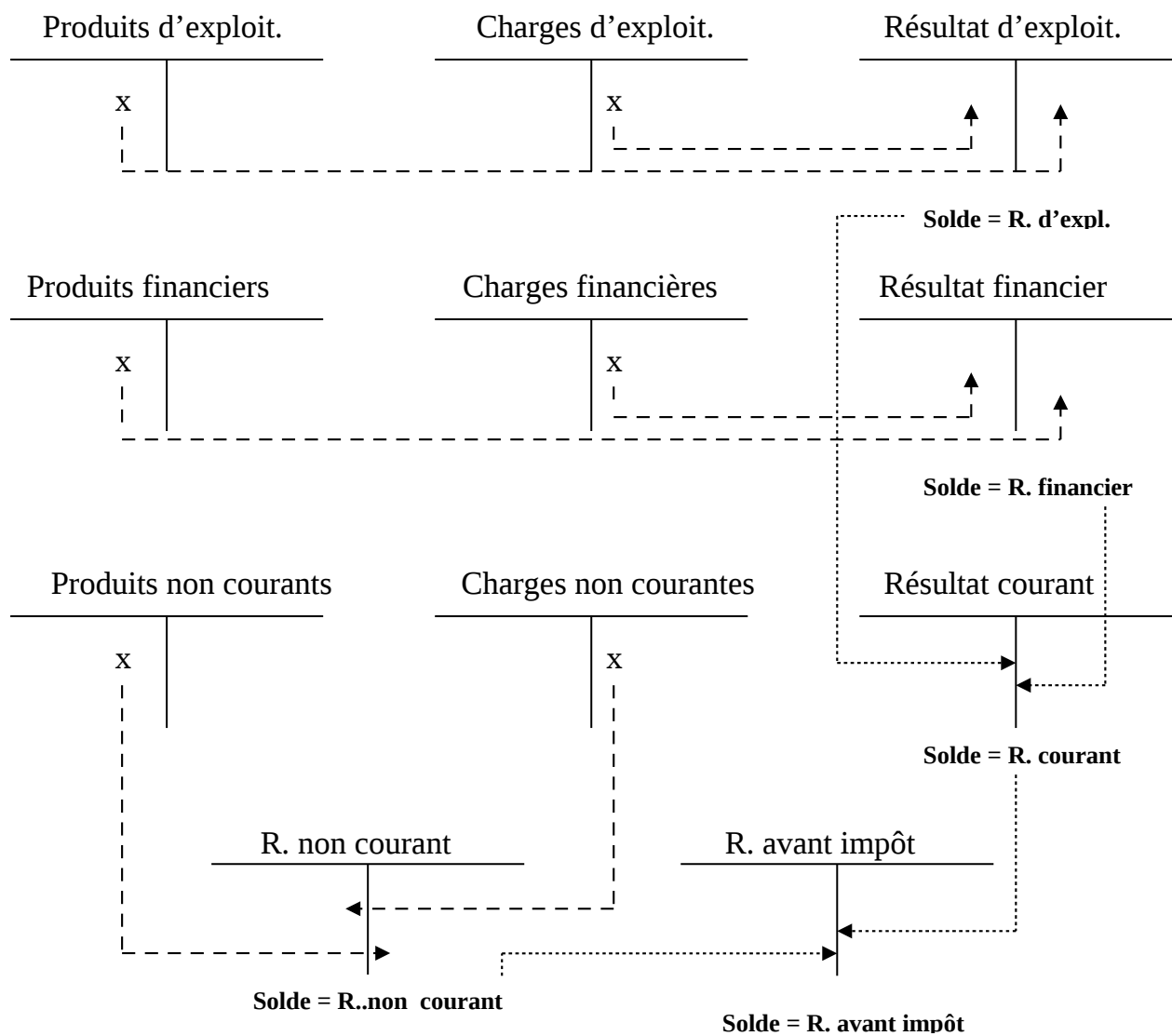
L'établissement des états de synthèse suppose donc des régularisations préalables des comptes de gestion dans le but de déterminer le résultat exact en respectant les étapes suivantes :



IV – DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE :

Le calcul du résultat comptable s'effectue par étapes à savoir :

- ⇒ **Résultat d'exploitation = produits d'exploitation – charges d'exploitation**
- ⇒ **Résultat financier = produits financiers – charges financières**
- ⇒ **Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier**
- ⇒ **Résultat non courant = produits non-courants – charges non courantes**
- ⇒ **Résultat avant impôt = résultat courant + résultat non courant**
- ⇒ **Résultat net = résultat avant impôt – impôt sur les résultats**



CH I – LA DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

Préambule :

Les immobilisations sujettes à dépréciation font l'objet à la fin de l'exercice, à des corrections de valeur qui prennent la forme d'amortissements et/ou de provisions pour dépréciation à inscrire aux comptes portant la racine 28 et/ou 29.

Les comptes d'immobilisations pouvant faire l'objet d'une dépréciation appartiennent aux rubriques :

- 21- Immobilisations en non-valeurs
- 22 – Immobilisations incorporelles
- 23 – Immobilisations corporelles
- 24/25 – Immobilisations financières

§ 1 – L'amortissement des immobilisations :

I – Définitions :

- ▣ L'amortissement est la constatation comptable de la baisse de valeur des immobilisations se dépréciant avec le temps (usure), l'usage (facteur physique) ou le progrès technologique (obsolescence).
- ▣ La dépréciation est calculée forfaitairement d'après les taux d'amortissement en usage.
- ▣ L'amortissement est une technique de renouvellement des immobilisations (reconstitution du capital)
- ▣ L'amortissement permet de répartir le coût d'un élément d'actif immobilisé sur sa durée probable de vie.

Terminologie :

- ▣ Valeur d'entrée (VE) : coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation hors taxes récupérables.
- ▣ Annuité d'amortissement (A) : montant de l'amortissement pratiqué annuellement.
- ▣ Durée de vie (d) :
 - Durée de « vie probable » : appréciée en fonction de facteurs physiques (usure) ou économiques (obsolescence).
 - Durée d'utilisation « propre » à l'entreprise (qui peut être inférieure à la durée de vie) choisie en fonction de sa politique ou de sa stratégie de renouvellement des immobilisations.
- ▣ Taux d'amortissement : nombre d'années d'utilisation exprimé en pourcentage.
 $t = 100 / \text{nombre d'années}$
Si durée de vie = 20 ans , $t = 100/20 = 5 \%$
- ▣ Amortissements cumulés (AC) : total des amortissements pratiqués depuis l'acquisition des immobilisations.

- Valeur nette d'amortissement (VNA) : différence, à une date donnée, entre la valeur d'entrée et les amortissements cumulés.
- Plan d'amortissement : tableau préétabli qui donne pour chaque immobilisation, l'amortissement annuel, les amortissements cumulés et la valeur nette d'amortissement à la fin de chaque exercice (VNA).

II – Base de calcul de l'amortissement :

C'est la valeur d'entrée ou valeur d'origine telle qu'elle figure au bilan (cf. Module des opérations courantes – Acquisition des immobilisations). Cette valeur peut être :

- Le prix d'acquisition augmenté des frais accessoires (transport, assurance, frais de pose,..). A exclure les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte)
- La valeur d'apport dans le cas de la constitution ou de la fusion des sociétés.
- Le coût réel dans le cas des immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.

Exemple :

Une entreprise a acheté le 1/1/2000 un camion au prix de 200 000 DH. Elle prévoit pour ce camion une durée probable d'utilisation de 5 ans. Etablissons le plan d'amortissement de cette immobilisation.

Solution :

$$VE = 200000 \quad d = 5 \text{ ans} \quad t = 100/d = 100 / 5 \quad t = 20 \%$$

Cela signifie que ce camion va perdre, chaque année, un cinquième de sa valeur.

D'où, $A = VE / d = 200000 / 5 = 40000$. Cela signifie également que, à la fin de la durée d'amortissement, la VNA sera nulle.

Plan d'amortissement

Années	Base de calcul (VE)	Taux	Annuité	Amortissements cumulés	VNA
2000	200000	20 %	40000	40000	160000
2001	200000	20 %	40000	80000	120000
2002	200000	20 %	40000	120000	80000
2003	200000	20 %	40000	160000	40000
2004	200000	20 %	40000	200000	40000

III – Point de départ de l'amortissement :

C'est le 1^{er} jour du mois d'acquisition (ou de l'achèvement)

Cependant les biens meubles (matériels, mobiliers...), peuvent être amortis à partir du 1^{er} jour du mois de mise en service ou d'utilisation effective.

Exemple :

Une machine outil est acquise pour 85000 le 10 septembre N. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Taux d'amortissement 15 %.
Calculons le 1^{er} amortissement :

Annuité d'amortissement = $85000 \times 15 \% = 12750$.

Dotation aux amortissements de l'exercice N = $12750 \times 4/12 = 4250$.

IV – Taux d'amortissement en usage :

- Immeubles d'habitation ou à usage commercial : 4 %
- Immeubles industriels construits en dur : 5 %
- Constructions légères : 10 %
- Mobilier, agencements et aménagements divers : 10 %
- Gros matériel informatique : 10 %
- Micro-ordinateurs, périphériques, programmes : 15 %
- Matériel roulant, matériel automobile et hippomobile : 20-25 %
- Outillage de faible valeur autre que l'outillage à main : 30 %
- Concessions, brevets, licences : selon la durée de l'exclusivité.

Remarque : il existe des taux spéciaux pour certaines catégories d'activités : industries hôtelières, exploitations minières etc.

V – Comptabilisation de l'amortissement :

Annuité d'amortissement = $VE \times t$ ou $A = VE / d =$ dotation aux amortissements de l'exercice

Débit : un des comptes de charges suivants :

6191 DEA de l'immobilisation en non-valeurs

6192 DEA des immobilisations incorporelles

6193 DEA des immobilisations corporelles

6391 DA des primes de remboursement des obligations

6591 DAE des immobilisations

Crédit : Compte d'amortissement de l'immobilisation concernée

Rappel :

Le chiffre 8 en deuxième position indique un compte d'amortissement quand ce compte appartient à la classe 2.

Pour obtenir le numéro d'un compte d'amortissement, il suffit d'insérer le chiffre 8 en deuxième position, dans le numéro de compte de l'immobilisation concernée.

Exemples :

2321 bâtiments → 28321 Amortissements des bâtiments
 2340 Matériel de transport → 28340 Amortissement du matériel de transport

Reprenons l'exemple vu dans le II, et comptabilisons l'amortissement à la fin de l'exercice 2003. l'écriture au journal sera la suivante :

31/12/03			
6193	DEA des immobilisations corporelles	40000	
2834	Amortissement du matériel de transport		40000
	Dotations aux amortissements de l'exercice		

1° Amortissement des non-valeurs :

Les frais préliminaires peuvent être amortis entièrement dès le 1^{er} exercice, la durée maximale d'amortissement est de 5 ans. Il est préférable, cependant, de les amortir le plus tôt possible.

Quant aux primes de remboursement des obligations, elles sont en principe amorties au prorata des intérêts courus. Elles peuvent être également amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt, quelle que soit la cadence de remboursement des obligations. Mais en aucun cas, ne peuvent être maintenues à l'actif des primes afférentes à des obligations remboursées.

Ecritures :

<u>Débit</u> :	6191 DEA de l'immobilisation en non-valeurs 6391 DA des primes de remboursement des obligations 6591 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
<u>Crédit</u> :	2811 amortissements des frais préliminaires 2812 amortissements des charges à répartir 2813 amortissements des primes de remboursement des obligations

Les dotations aux amortissements exceptionnels peuvent concerner les frais préliminaires et les charges à répartir.

Exemple :

Le 1/2/N, l'entreprise a versé au notaire une somme de 22000 Dh représentant les frais d'actes, honoraires et droits de mutation relatifs à l'acquisition d'un bâtiment

industriel. En fin d'année, il est décidé d'amortir la moitié de ces frais. Prix d'acquisition 600000 payé par chèque.

Ecritures au journal :

		1/2/N	
23211	Bâtiments industriels	600000	
2121	Frais d'acquisition des immobilisations	22000	
	Banque		622000

		31/12 /N	
6191	DEA de l'immobilisation en non-valeur	11000	
2812 1	Am des frais d'acquisition des immob.		11000
	d°		
6193	DEA des immobilisations corporelles	30000	
2832 1	Amortissement des bâtiments Dotations aux amortissements de l'exercice		30000

2° Amortissements des immobilisations incorporelles :

i. Immobilisations en recherche et développement :

Elles doivent en principe être amorties dans un délai maximum de 5 ans. En cas d'échec d'un projet de recherche et développement, les dépenses correspondantes doivent être immédiatement amorties :

Débit : 6591 DAE des immobilisations

Crédit : 2811 Amortissement de l'immobilisation en recherche développement

ii. Amortissement des brevets, marques, droits et valeurs similaires :

- ❶ Les brevets d'invention sont amortissables sur la durée du privilège ou leur durée effective d'utilisation si elle est plus courte.
- ❷ Les marques ne sont normalement pas amortissables si leur protection n'est pas limitée dans le temps.
- ❸ Les procédés industriels, modèles et dessins sont amortissables s'il y a risque d'obsolescence.

Débit : 6192 DEA des immobilisations incorporelles
Ou parfois 65912 DAE des immobilisations incorporelles

Crédit : 2822 Amortissements des brevets, marques, droits et valeurs similaires

iii. Amortissement du fonds commercial :

Les éléments du fonds commercial, qui ne bénéficient pas d'une protection juridique leur garantissant une certaine valeur, sont amortissables (clientèle, achalandage, droit au bail, nom commercial, enseigne).

Débit : 6192 DEA des immobilisations incorporelles
Ou parfois 65912 DAE des immobilisations incorporelles

Crédit : 2823 Amortissement du fonds commercial

3° Amortissements des immobilisations corporelles :

❶ Terrains :

Seuls les terrains de gisements sont amortissables sur la durée probable d'épuisement dudit gisement (carrières, sablières etc.)

❷ Autres immobilisations corporelles :

Ecritures :

<u>Débit</u> :	6193 DEA des immobilisations corporelles Ou parfois 65913 DAE des immobilisations corporelles
<u>Crédit</u> :	2832 Amortissement des constructions 2833 Amortissement des ITMO 2834 Amortissement du matériel de transport 2835 Amortissement du MMB et aménagements divers 2838 Amortissement des autres immobilisations corporelles

Remarque importante :

A l'exception des non-valeurs, les immobilisations entièrement amorties restent inscrites au bilan tant qu'elles subsistent dans l'entreprise.

VI Les systèmes d'amortissement :

Le système d'amortissement vu précédemment est celui de l'amortissement constant ou linéaire, dans lequel l'annuité d'amortissement est constante car calculée sur la valeur d'entrée de l'immobilisation. Or il existe d'autres systèmes d'amortissement à savoir :

1. L'amortissement dégressif :

Ce système a été introduit pour la 1^{ère} fois au Maroc par la loi de finances 1994 Il est applicable, sur option irrévocable, aux biens d'équipement acquis à compter du 1^{er} janvier 1994, à l'exclusion des immeubles et des véhicules de transport des personnes.

❶ Calcul :

- ❖ Le calcul de l'annuité d'amortissement s'effectue en appliquant le taux d'amortissement dégressif à la valeur nette d'amortissement (VNA). De ce fait, les amortissements successifs sont décroissants.
- ❖ Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire par un coefficient de :
 - 1,5 si la durée d'amortissement est 3 ou 4 ans
 - 2 si la durée d'amortissement est 5 ou 6 ans
 - 3 si la durée d'amortissement est supérieure à 6 ans.

$$\text{Annuité dégressive} = \text{VNA} \times t \times c$$

Exemple 1 : une machine a été achetée à 100 000 le 1^{er} janvier 2000. Durée d'amortissement 5 ans.

Etablissons son plan d'amortissement.

Taux dégressif = 20 % x 2 = 40 %.

Années	Base d'amortissement	Taux en %	Annuité	Amortissement cumulé
2000	100000	40	40000	40000
2001	60000	40	24000	64000
2002	36000	40	14400	78400
2003	21600	50	10800	89200
2004	21600	50	10800	100000

Si on applique un taux dégressif pour les deux dernières années, la dernière annuité sera supérieure à la précédente. Ce qui est contraire au principe de l'amortissement dégressif.

On remarque en outre, que pour l'année 2003 l'annuité constante = 21600 / 2 = 10800, donc supérieure à l'annuité dégressive (8640). De là, on retient l'annuité constante, calculée toujours sur la même base (21600).

Conclusion : Lorsque, au début d'un exercice :

L'annuité constante > annuité dégressive, on retient l'annuité constante

Avec : annuité constante = VNA / nombre d'années restant à courir

Le même raisonnement peut être fait en considérant les taux d'amortissement. En effet :

Pour l'année 2003 taux constant = 100 / 2 = 50 % > taux dégressif (40 %)

On retient donc le taux constant. Ce qui n'est pas le cas pour 2002 :

Taux constant = 100 / 3 = 33,33 < 40.

Exemple 2 : soit une machine acquise le 1/10/2000. VE = 1600. Durée d'amortissement 5 ans.

Etablissons son plan d'amortissement : Taux dégressif = 40 %

Plan d'amortissement

Années	Base d'amortissement	Taux en %	Annuité	Amortissement cumulé
2000 (3 mois)	16000	40	1600	6400
2001	14400	40	5760	7360
2002	8640	40	3456	10816
2003	5184	40	2073,60	12889,60
2004	3110,40	57,14	1777,28	14666,88
2005 (9 mois)	3110,40	57,14	1333,14	16000

N.B : Ce mode de calcul de l'amortissement dégressif est conforme à la loi fiscale marocaine (Circulaire des impôts).

Années	Taux constant
2000 (3 mois)	$100/5 = 20$
2001	$100 / 4,75 = 21,05$
2002	$100/3,75 = 26,66$
2003	$100/2,75 = 36,36$
2004	$100/1,75 = 57,14 > \text{taux dégressif } 40$
2005 (9 mois)	

② Comptabilisation :

Deux options :

1^{ère} option : On considère que l'amortissement dégressif correspond à la dépréciation réelle (amortissement éco: 31/12/00) option de la plupart des petites et moyennes entreprises, les mêmes écritures sont passées que pour l'amortissement constant.

6193	DEA des immobilisations corporelles	1600	
2833	Amortissement des ITMO		1600
31/12/01			
6193	DEA des immobilisations corporelles	5760	
2833	Amortissement des ITMO		5760
	Dotations aux amortissements de l'exercice		

2^{ème} option : On considère que l'amortissement dégressif ne correspond pas à la dépréciation réelle, mais traduit seulement un avantage fiscal. Dans ce cas, l'excédent de l'amortissement dégressif sur l'amortissement constant constitue un amortissement dérogatoire, inscrit au passif du bilan sous forme de provisions réglementées. Seul l'amortissement économique est inscrit dans l'actif soustractif, ce qui permet de conserver la signification économique du résultat.

Reprenons l'exemple précédent et calculons l'amortissement dérogatoire :

Années	Annuité dégressive	Annuité constante	Différence (amortissement dérogatoire)
2000 (3 mois)	1600	800	800,00
2001	5760	3200	2560,00
2002	3456	3200	256,00
2003	2073,60	3200	-1126,40
2004	1777,28	3200	-1422,72
2005 (9 mois)	1333,12	2400	-1066,88
Total	16000	16000	0

--	--	--	--

31/12/00			
6193	DEA des immobilisations corporelles	800	
2833	Amortissement des ITMO		800
6594 (65941)	DNC aux provisions réglementées (ou DNC pour amortissements dérogatoires)	800	
1351	PP amortissements dérogatoires		800
31/12/01			
6193	DEA des immobilisations corporelles	3200	
2833	Amortissement des ITMO		3200
6594	DNC aux provisions réglementées	2560	
1351	Provisions pour amort. dérogatoires		2560
31/12/02			
6193	DEA des immobilisations corporelles	3200	
2833	Amortissement des ITMO		3200
6594	DNC aux provisions réglementées	256	
1351	Provisions pour amort. dérogatoires		256
6193	DEA des immobilisations corporelles	3200	
2833	Amortissement des ITMO		3200
1351	Provisions pour amort. dérogatoires	1126,40	
75941	Reprises sur amort. dérogatoires		1126,40

		31/12/04	
6193	DEA des immobilisations corporelles	3200	
2833	Amortissement des ITMO		3200
		d°	
1351	Provisions pour amort. dérogatoires	1422,72	
75941	Reprises sur amort. dérogatoires		1422,72
		31/12/05	
6193	DEA des immobilisations corporelles	2400	
2833	Amortissement des ITMO		2400
		d°	
1351	Provisions pour amort. dérogatoires	1066,88	
75941	Reprises sur amort. dérogatoires		1066,88

2. L'amortissement accéléré :

Il s'agit d'un amortissement supérieur à la dépréciation normale des immobilisations (amortissement économique), autorisé parfois par l'administration fiscale dans le cadre des codes des investissements.

Dans ce cas, l'excédent de l'amortissement accéléré sur l'amortissement économique constitue un amortissement dérogatoire. Cet amortissement est regroupé avec les provisions réglementées au passif du bilan.

Exemple : Soit un matériel amortissable sur 6 ans. En vertu du code des investissements industriels, une entreprise a le droit de l'amortir sur la moitié de sa durée d'utilisation.

VE = 36000, acquis le 1/1/98.

Plan d'amortissement

Année	Amortis. économique	Amortis. fiscal	Amortis. dérogatoire
00	6000	12000	6000
01	6000	12000	6000
02	6000	12000	6000
03	6000	-	- 6000
04	6000	-	- 6000
05	6000	-	- 6000

31/12/00			
6193	DEA des immobilisations corporelles	6000	
2833	Amortissement des ITMO		6000
d°			
6594 (65941)	DNC aux provisions réglementées (ou DNC pour amortissements dérogatoires)	6000	
1351	Provisions pour amort. dérogatoires		6000
Mêmes écritures pour 2001 et 2002			
31/12/03			
6193	DEA des immobilisations corporelles	6000	
2833	Amortissement des ITMO		6000
d°			
1351	Provisions pour amort. dérogatoires	6000	
75941	Reprises sur amort. dérogatoires		6000

Mêmes écritures en 2003, 2004 et 2005

Extrait du bilan au 31/12/01

Actif	Brut	Am et prov	Net	Passif	Montant
ITMO	36000	12000	24000	Prov réglementées	12000

A la fin de la 3^{ème} année, l'amortissement économique est entièrement comptabilisé, mais économiquement le matériel est amorti uniquement pour 18000. Pour continuer l'amortissement économique, on reprend les amortissements dérogatoires. De ce fait, les écritures n'ont aucune incidence sur le résultat à partir de la 3^{ème} année.

3. L'amortissement exceptionnel des immobilisations :

Compte 6591 : Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
(en non-valeurs, incorporelles ou corporelles)

Ce compte peut être utilisé dans les cas suivants :

- Sur utilisation du matériel entraînant un vieillissement rapide des équipements
- Matériel devenu inutilisable ou invendable
- Matériel devenu obsolète
- Echec d'un projet en recherche développement

N.B : L'amortissement exceptionnel est à distinguer de l'amortissement dérogatoire. Le 1^{er} relève d'une décision de l'entreprise, le second relève d'un dispositif fiscal ou réglementaire.

Exemple : La direction d'une entreprise industrielle a jugé utile sur le plan économique et financier de pratiquer un amortissement exceptionnel sur ses installations informatiques touchées par l'obsolescence. La valeur brute de ces installations figurant au bilan est de 892000. le taux d'amortissement pratiqué depuis 3 ans sur ces immobilisations est de 20 %. La direction a décidé de porter ce taux à 30 %.

Comptabilisation :

6193	DEA des immobilisations corporelles	178400	
28355	Amort. du matériel informatique 892000 x 20 %		178400
d°			
6591	Dot. Aux amort. Exceptionnels des immobilisations	89200	
28355	Amort. Du matériel informatique 892000 x 10 %		89200

§ 2- Provisions pour dépréciation des immobilisations (PPD):

Les amoindrissements de valeurs des immobilisations résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles, sont constatés par des provisions pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation se rattachent principalement aux immobilisations non amortissables telles que les terrains et les immobilisations financières (titres de participation principalement). Le numéro de compte de PPD est obtenu en insérant le chiffre 9 en 2^{ème} position du numéro de compte intéressé. Les comptes de provisions utilisés sont les suivants :

- 2920 PPD des immobilisations incorporelles
- 2930 PPD des immobilisations corporelles
- 294/295 PPD des immobilisations financières
- 2941 PPD des prêts immobilisés
- 2948 PPD des autres créances financières
- 2951 PPD des titres de participation
- 2958 PPD des autres titres immobilisés

1° Constitution ou augmentation d'une PPD :

Débit : 6194 DEPPD des immobilisations
6392 DPPD des immobilisations financières
6596 DNC aux PPD

Crédit : un des comptes de provisions ci dessus

Exemple :

Nous détenons 1000 actions X acquises à 900 DH l'une (titres de participation). A l'inventaire, le cours de l'action est de 850 DH.

VE = 900x1000 = 900000, cours à l'inventaire = 850 x 1000 = 850000
d'où une moins value de 50000

Comptabilisation :

		31/12/02	
6392	Dotations aux PPD des immobilisations financières	50000	
2951	PPD des titres de participation		50000

2° Diminution ou annulation d'une provision :

Pour diminuer ou annuler une provision devenue sans objet, le compte de provision est débité en contrepartie d'un compte de reprises sur provisions :

Débit : 2920, 2930, 2941, 2948, 2951 ou 2958

Crédit : 7194 Reprises /PPD des immobilisations
7392 Reprises /PPD des immobilisations financières
7596 Reprises non courantes /PPD

Exemple :

Reprenons l'exemple précédent et supposons que le 31/12/03, le cours des actions X est de 920 DH.

Nous constatons une plus value, et la provision doit être annulée puisqu'elle est devenue sans objet.

		31/12/03	
2951	PPD des titres de participation	50000	
7392	Reprises/ PPD des immobi. financières		50000

Remarque importante :

Lors de la cession de l'immobilisation, la provision antérieurement constituée doit être annulée.

CH II – LES CESSIONS D’IMMOBILISATIONS

La cession d’immobilisation constitue pour l’entreprise une opération non courante, il peut s’agir d’immobilisations amortissables ou non amortissables.

1° L’immobilisation cédée est amortissable :

Dans ce cas, la cession doit être enregistrée en 3 phases :

1^{ère} étape : Enregistrement du produit de cession.

Débit : Compte de trésorerie ou 3481 Créances sur cessions d’immobilisations

Crédit : 751 Produits de cession des immobilisations

2^{ème} étape : Constatation de la dotation aux amortissements depuis le début de l’exercice jusqu’à la date de cession.

3^{ème} étape : Enregistrement de la sortie de l’immobilisation

Débit : 651. VNA des immobilisations cédées

	Soldes avant inventaire		Soldes après inventaire	
Frais préalables de démarrage	8100		8100	
Amortissement		4050		6075
Constructions	55000		55000	
Amortiss.		2200		3300
Mat. et outillage	36000		36000	
Amortiss.		6750		10687,50
Mat. De transport	22000		22000	
Amortiss		8400		12800
Dotations d’exploitation aux amortissements.			11462,50	

28.. Amortissements des immobilisations

Crédit : Compte d’immobilisation concerné

Exemple :

Un matériel de transport acheté le 1/1/2000 pour 100000 est amortissable sur 5 ans (amortissement constant). Il a été cédé le 30/6/2002 pour la somme de 60000 à crédit :

30/06/02			
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	60000	
7513	PC des immobilisations corporelles		60000
31/12/02			
6193	DEA des immobilisations corporelles	10000	
2834	Amort du matériel de transport Dotation complémentaire		10000
d°			
2834	Amort du matériel de transport	50000	
6513	VNA des immob. corporelles cédées	50000	
2340	Matériel de transport		100000

Prix de cession – VNA = Plus value sur cession

2° L'immobilisation cédée n'est pas amortissable :

Dans ce cas, les amortissements cumulés sont nuls, et VNA = VE
 Le jour de la cession, on constate la cession comme précédemment.
 A la fin de l'exercice, on passe l'article suivant :

Débit : 6512 VNA des immobilisations incorporelles cédées
 Ou 6513 VNA des immobilisations corporelles cédées
 Ou 6514 VNA des immobilisations financières cédées

Crédit : Compte d'immobilisation concerné.

Si l'immobilisation a fait l'objet d'une provision pour dépréciation, celle-ci doit être annulée le jour de la cession.

Exemple :

Un terrain acheté à 500000 est revendu à 800000 contre chèque.
 Comptabilisons la cession.

51111	Chèques en portefeuille	800000	
7513	Produits de cession des immob corporelles		800000
6513	VNA des immob corporelles cédée	500000	
2310	Terrains		500000

CH III – LES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

I – Définition :

- ▣ Les provisions correspondent à des charges incertaines (probables) quant à leur montant, elles sont constatées en vertu du principe de prudence.
- ▣ Elles sont nées au cours de l'exercice et sont comptabilisées en fin d'exercice pour que le résultat obtenu aussi exact que possible (objectif d'image fidèle).
- ▣ Il y a trois types de provisions :
 - Pour dépréciation de l'actif (immobilisations, actif circulant, trésorerie)
 - Provisions pour risques et charges (durables ou momentanées)
 - Provisions réglementées (dont provisions pour amortissements dérogatoires, déjà vues)

II – Provisions pour dépréciation des éléments d'actif :

A - PPD des immobilisations (cf. CH I / dépréciation des immobilisations)

B - PPD de l'actif circulant :

Les éléments pouvant être sujets à dépréciation correspondent aux rubriques :

31 Stocks
34 Créances de l'actif circulant
35 Titres et valeurs de placement

Les provisions correspondantes sont inscrites aux comptes :

39 – PPD des comptes de l'actif circulant

1° PPD des stocks :

a/ Constitution de la provision :

<u>Débit</u> : 61961 DEPPD des stocks
<u>Crédit</u> : Un des comptes du poste 391 PPD des stocks

Provision = Valeur comptable – Valeur réelle (ou valeur actuelle des stocks)

Exemple :

Sur un lot de marchandises de 10000, l'inventaire extra-comptable révèle une dépréciation de 1000. Comptabilisons la provision correspondante.

		31/12/N		
61961	DEPPD des stocks	1000		
3911	PPD des marchandises			1000

B/ Réajustement de la provision :

1^{er} cas : Augmentation : Ecriture identique à celle de la constitution.

Exemple : reprenons l'exemple précédent en supposant qu'en fin N+1, la dépréciation révélée par l'inventaire physique est de 1600. Réajustons la provision.

		31/12/N+1		
61961	DEPPD des stocks	1600		
3911	PPD des marchandises			1600

2^{ème} cas : Diminution de la provision :

Débit : 391 – PPD des stocks

Crédit : 7196 Reprises sur PPD de l'actif circulant

Exemple : (suite de l'exemple précédent) Supposons qu'en fin N+2, la provision existence doit être ramenée à 1200. Comptabilisons le réajustement.

		31/12/N+1		
3911	PPD des marchandises	400		
7196	Reprises/ PPD de l'actif circulant			400

3^{ème} cas : La provision devient sans objet quand les stocks retrouvent leur valeur d'origine ou une valeur supérieure : elle est annulée de la même manière que lors de la diminution.

2° PPD des créances de l'actif circulant :

a/ Constitution :

Débit : 61964 DEPPD des créances de l'actif circulant

Crédit : 394 PPD des créances de l'actif circulant

Exemple 1 : Dotation à caractère courant :

Au 31/12/N, parmi les clients de l'entreprise, M. Naïm débiteur de 6000 est devenu douteux. L'entreprise espère récupérer 70 % de la créance.

Il convient de :

- 1. Reclassez la créance devenue douteuse**
- 2. Constituer la provision sur le montant hors taxe.**

3424	Clients douteux ou litigieux	6000	
3421	Clients reclassement du client Naim		6000
61964	DEPPD des créances de l'actif circulant	1500	
3942	PPD des CCR Perte probable / Naïm $(6000/1,20) * 30 \%$		1500

Exemple 2 : Dotation à caractère non courant :

Au 31/12/N, parmi les autres débiteurs de l'entreprise figure Fahmi, débiteur de 9000 est en règlement judiciaire. La perte probable est estimée à 40 % du nominal.

65963	31/12/N+1 DNC aux PPD des créances de l'actif circulant	3000	
3911	PPD des autres débiteurs Perte probable/ Fahmi 40 %		3000

b/ Ajustement :

- 1. Augmentation :** Quel que soit le caractère de la créance (courant ou non courant), l'écriture d'ajustement est identique à celle de la constitution pour le complément.
- 2. Diminution ou annulation de la provision :**

Exemple 1 : Créance courante :

Au 31/12/N+1, la perte sur Naim est estimée à 20 % (ancienne provision 30 %).

Nouvelle provision = $(6000 / 1,20) * 20 \% = 1000$.

Il faut ramener la provision à 1000.

		31/12/N+1		
3942	PPD des CCR	500		
7196	Reprises/ PPD de l'actif circulant Ajustement Provision / Naim		500	

Exemple 2 : Créance non courante :

Au 31/12/N+1, la provision sur Fahmi doit être ramenée à 2000.

		31/12/N+1		
3942	PPD des autres débiteurs	1000		
75963	RNC/ PPD de l'actif circulant Ajustement Provision / Fahmi		1000	

c/ Utilisation de la provision :

Il s'agit dans ce cas de :

- ▣ Constater la perte devenue certaine (charge courante),
- ▣ Annuler le montant de la TVA facturée
- ▣ Annuler la provision existante.

Exemple 1 : Créance courante : Reprenons l'exemple précédent en supposant qu'en N+ 2, le client Naim règle à l'entreprise 4000 pour solde. L'écriture de règlement a déjà été passée. Calculons la perte et comptabilisons..

Perte / Naim = $(6000 - 4000) / 1,20 = 1666,67$

TVA = $2000 * 20 \% = 333,33$

écriture :

		31/12/N+2	
6182	Pertes / créances irrécouvrables	1666,67	
4456	Etat TVA due	333,33	
3424	Clients douteux ou litigieux Pour solde du compte Naim		2000
d°			
3942	PPD des CCR	1000	
7196	Reprises / PPD de l'actif circulant		1000

Exemple 2 : Créance non courante : Suite de l'exemple 2 : au 31/12/N+1, Fahmi est définitivement insolvable.

Ecriture

		31/12/N+2	
6585	Créances devenues irrécouvrables	7500	
4456	Etat TVA due	1500	
3488	Autres débiteurs Pour solde du compte Fahmi		9000
d°			
3942	PPD des autres débiteurs	2000	
75963	RNC / PPD de l'actif circulant Annulation de la provision/ Fahmi		2000

Important : la perte dans ce cas est une charge non courante.

3° PPD des titres et valeurs de placement :

Les TVP sont acquis dans un objectif de spéculation et sont rémunérés par un taux d'intérêt ou une part des bénéfices de la Sté émettrice. Ils sont entrés au bilan à leur prix d'achat. Néanmoins, lorsque leur cours à l'inventaire révèle une moins-value, il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation.

a- Constitution :

Débit : 6394 Dotations aux PPD des TVP
Crédit : 3950 PPD des TVP

b – Diminution ou annulation :

Débit : 3950 PPD des TVP

Crédit : 7394 Reprises sur PPD des TVP

Important : Les dotations aux provisions comme les reprises, relatives aux TVP, sont toujours de type financier.

3° Cession des TVP :

Il convient dans ce cas de :

- ▢ Annuler la provision éventuelle sur les titres cédés
- ▢ Constater la perte ou le gain sur cession.

i. Cas d'une moins-value :

Exemple : soient les TVP « SOMI » acquis le 15/7/02 à 500000 DH (valeur nominale 1000).

Au 31/12/02, les cours de ces titres est de 960.

Le 30/01/03, ces titres sont cédés à crédit à 990 Dh l'un.

Solution :

▢ $VE = 1000$ Cours fin 2002 = 960 \Rightarrow Provision = $(1000 - 960) \times 500 = 20000$.

▢ Cession le 30/1/03 : Prix de cession = 500×960

▢ Résultat sur cession = Prix de cession - VE = $(990 - 1000) 500 = - 5000$

3950	PPD des TVP	49500	
7394	Reprises / PPD des TVP		20000
3482	Créances sur cession d'éléments de l'actif circulant Charges nettes /cession des TVP	495000	
6385		5000	
350	TVP Cession des titres SOMI		500000

ii. Cas d'une plus-value :

Reprenons l'exemple précédent en supposant que les titres ont été cédés à 550 000. La cession s'est faite contre virement bancaire.

Solution :

Résultat de cession = 550 000 – 500 000 = 50000.

3950	PPD des TVP	49500	
7394	Reprises / PPD des TVP		20000
5141	Banque	550000	
7385	Produits nets /cession des TVP		50000
350	TVP		500000
	Cession des titres SOMI		

C – Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie:

Comme pour les autres éléments d'actif, les comptes de trésorerie peuvent faire l'objet de PPD en cas de perte probable.

Exemple : notre banque est en règlement judiciaire, la perte probable est estimée à 18000.

6396	Dotations aux PPD des comptes de trésorerie	18000	
5900	PPD des comptes de trésorerie		18000

Annulation :

5900	PPD des comptes de trésorerie	18000	
7396	Reprises/PPD des comptes de trésorerie		18000

CH IV – LES PROVISIONS POR RISQUES ET CHARGES

I – Définition :

Elles sont destinées à couvrir des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet mais la réalisation et le montant sont incertains à la clôture de l'exercice.

II – Types de PPRC :

Le PCGE prévoit deux types :

- ❖ Durables : délai prévu de réalisation supérieur à 12 mois à la date de clôture de l'exercice. Il s'agit des comptes de la rubrique 15.

151 Provisions pour litiges

155 Provisions pour charges (voir schéma ci-dessous pour le détail des comptes)

- ❖ Momentanées : délai prévu de réalisation inférieur ou égale à 12 mois à la date de clôture de l'exercice : Comptes de la rubrique 45 (passif circulant).

III – Comptabilisation des PPRC :

Débit : => 6195 DEPPRC

ou 61955 DEP durables PRC

ou 61957 DEPPRC momentanés

=> 6393 DPPRC financiers

=> 6595 DNC aux PPRC

ou 65955 DNC aux provisions durables pour R C

ou 65957 DNC aux PPRC momentanés

Crédit : un des comptes des rubriques 15 ou 45

L'annulation des PPRC se fait par :

Débit : Compte de provision concerné

Crédit : Compte de reprises sur PPRC

A noter que la reprise doit être toujours de même nature que la dotation (Exploitation, financière ou non courante)

Exemple 1 :

Au 31/12/N, à la suite d'un litige avec un transporteur, et après consultation de son avocat, l'entreprise Amal estime à 8000 le montant des dommages –intérêts à verser. Dénouement de l'affaire prévu au cours de l'exercice suivant.

61957	DEP PRC momentanés	8000	
4501	PP litiges Suivant lettre n°... de l'avocat		8000

Exemple 2 :

Une entreprise a décidé, au cours de l'exercice 2000, de réaliser des travaux de rénovation de ses locaux. Le coût est estimé à 30000 à répartir sur 3 exercices.

Ecriture à passer à la fin des exercices 2000, 2001, 2002 :

61955	DEP PRC durables	10000	
1555	PP charges à répartir sur plusieurs exercices Travaux de rénovation relatifs à l'exercice		10000

Supposons que les travaux soient réalisés le 15/3/2003 au coût de 34000. Ecriture ?

15/3/03			
6133	Entretiens et réparations	34000	
4411	Fournisseurs Travaux de rénovation		34000

Il faut en plus annuler la provision constituée 30000.

Exemple 3 :

Suite à un contrôle fiscal, l'entreprise AMAL devra probablement payer, durant l'exercice suivant une amende de 15000.

65957	Dotations non courantes aux PPRC momentanées	34000	
4505	PP amendes, doubles droits et pénalités Suite contrôle fiscal		34000

La dotation est non courante car la charge correspondante est non courante.

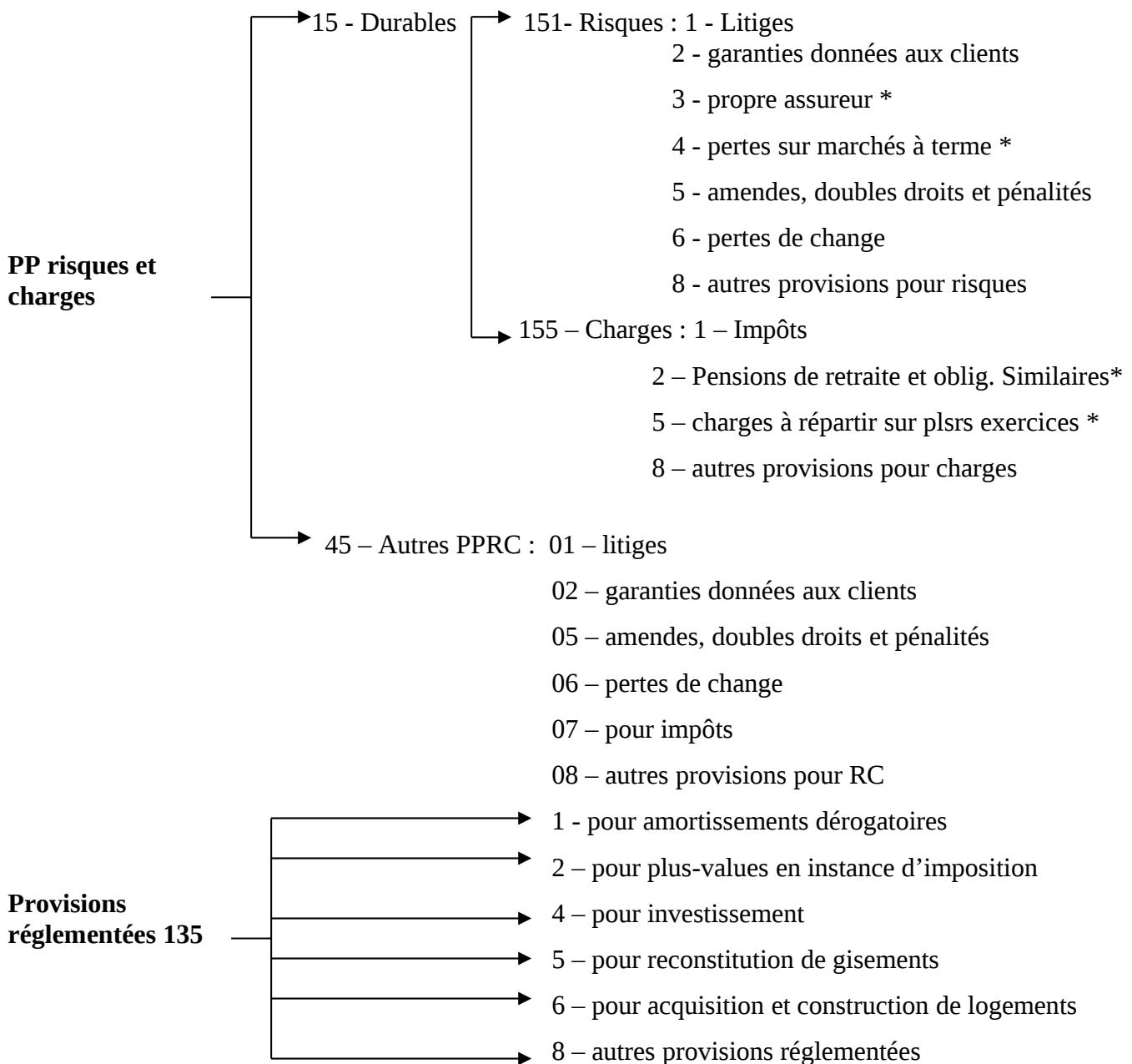
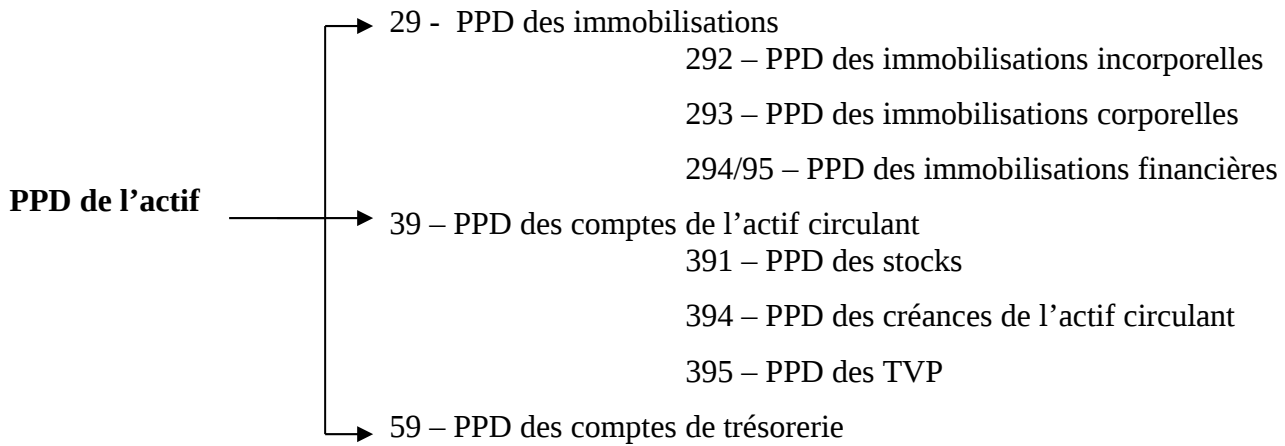
Exemple 4 :

Le 1/11/2002, la Sté AMAL a vendu à un client français des marchandises pour 300 000 Euros, règlement à crédit de 3 mois. Au moment de la vente, le cours de l'Euro était de 10,90. Le 31/12/2002, le cours est de 10,80.

Le 31/12/02, la perte probable sur la créance est de :

$$300\ 000 (10,90 - 10,80) = 30000.$$

6393	Dotations aux PPRC financiers	30000	
4506	PP pertes de change		30000



* Ces provisions sont toujours durables

CH V – LES PROVISIONS REGLEMENTEES

I – Définition :

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal des provisions, elles sont comptabilisées comme telles en vertu de dispositions légales ou réglementaires. Elles sont inscrites dans la rubrique « capitaux propres assimilés » car constituent plutôt l'équivalent de réserves non libérées d'impôts.

II – Comptes :

Comptes 135 : (Voir schéma précédent)

1351 PP amortissements dérogatoires (cf. chapitre 1^{er} amortissement dégressif et accéléré)

1352 PP plus values en instance d'imposition

1354 Provisions pour investissements

1355 PP reconstitution de gisements

1356 PP acquisition et construction de logements

1358 Autres provisions réglementées

III – Comptabilisation :

La constitution ou l'augmentation se par :

Débit : 6594 DNC aux provisions réglementées

Crédit : Compte de provision concerné

La réduction ainsi que l'annulation de la provision se par :

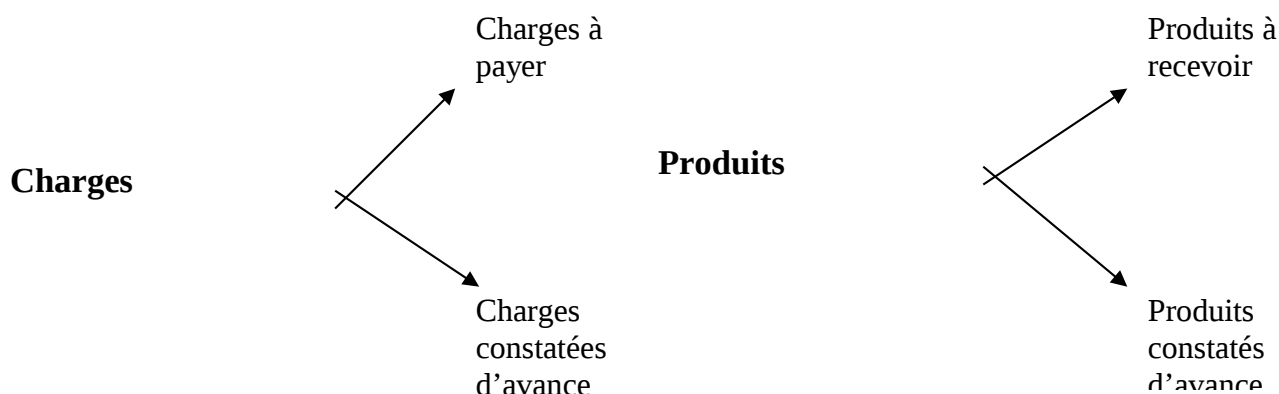
Débit : Compte de provision concerné

Crédit : 7594 Reprises non courantes sur provisions réglementées

CH VI – REGULARISATION DES COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

Cette régularisation est indispensable en vertu du principe de la spécialisation des exercices, qui veut qu'un exercice comptable ne supporte que les charges et les produits qui le concernent et ceux-là seulement.

La régularisation concerne aussi bien les charges que les produits. Quatre cas sont à envisager :



I – Régularisation des comptes de charges :

A – Charges à payer :

On constate à la fin de l'exercice, que des charges, imputables au dit exercice, n'ont pas été comptabilisées faute de pièces justificatives. Il convient de les enregistrer au débit des comptes intéressés par le crédit de l'un des comptes de régularisation suivants :

Débit : Compte de charges concerné

Crédit : 4427 RRR à accorder, avoirs à établir

4437 Charges de personnel à payer

4447 Charges sociales à payer

4457 Etat impôts et taxes à payer

4487 Dettes rattachées aux autres créanciers

4493 Intérêts courus et non échus à payer

Exemple 1 :

Le 31/12/02, des marchandises figurent en stock alors que la facture correspondante n'est pas parvenue. Montant 72 000 TTC.

		31/12/02	
6111	Achats de marchandises	60000	
4417	Fournisseurs factures non parvenues Livraison du 25/12/03		60000

Montant hors taxe = $72000 / 1,20 = 60000$

Important :

- ☐ **Toutes les écritures de régularisation des charges et des produits se font au montant hors taxe, la TVA n'étant pas une charge pour l'entreprise.**
- ☐ **Toutes les écritures de régularisation sont contre-passées au début de l'exercice suivant.**

Contre-passation à l'ouverture de l'exercice suivant :

		1/1/03	
4417	Fournisseurs factures non parvenues	60000	
6111	Achats de marchandises Contre-passation de l'art de régularisation du 31/12/02		60000

A la réception des pièces justificatives, les charges sont comptabilisées normalement ;

Si on suppose que la facture arrive le 7/1/03, l'écriture à cette date sera :

		7/1/03	
6111	Achats de marchandises	60000	
34551	Etat TVA récupérable/ charges	12000	
4411	Fournisseurs Facture N° ...		72000

Si on examine le compte achats de marchandises, il se présentera schématiquement de la façon suivante :

Achats de marchandises (2003)	
(1/1/03) 60000	(7/1/03) 60000

La charge aura été, de ce fait, entièrement rattachée à l'exercice 2002 et n'a aucune influence sur le résultat de l'exercice 2003.

Exemple 2 :

Le 31/12/02, il reste à payer le loyer de décembre montant 2000.

		31/12/02	
6131	Locations et charges locatives	2000	
4487	Dettes rattachées aux autres créanciers Loyer de décembre		2000

B – Charges constatées d’avance :

Certaines charges enregistrées durant l’exercice (pièces justificatives déjà reçues) sont imputables à l’exercice suivant. Elles doivent être annulées en créditant les comptes correspondants.

Débit : 3491 Charges constatées d’avance

Crédit : Compte de charges concerné

Exemple :

Le 31/12/02, on constate que :

1. Le loyer payé le 1/11/02 est relatif aux mois de novembre, décembre et janvier. Montant total 3600
2. Des fournitures de bureau évaluées à 1350 n’ont pas été consommées.

		31/12/02	
3491	Charges constatées d’avance	2550	
6131	Locations et charges locatives		1200
61254	Achats de fournitures de bureau		1350
	Loyer de janvier 03 Fournitures de bureau non consommées		

L’écriture est contre-passée au début de l’exercice suivant.

II – Régularisation des comptes de produits :

A – Produits à recevoir :

Certains produits liés à l’exercice qui s’achève n’ont pas été comptabilisés faute de pièces justificatives. Ils doivent être enregistrés comme suit :

Débit : 3417 RRR à obtenir avoirs non encore reçus

3427 Clients, factures à établir et créances/ travaux non facturables
 3467 Créances rattachées aux comptes d'associés
 3487 Créances rattachées aux autres débiteurs
 3493 Intérêts courus et non échus à percevoir

Crédit : Compte de produits concerné

Exemple :

- Notre fournisseur nous a promis une remise de 900 sur la facture du 20/12/02, l'avoir correspondant n'a pas encore été reçu (achat de marchandises)
- Les marchandises relatives à la facture du 27/12/02 n'ont pas été livrées montant 8000 HT.

		31/12/02	
3417	RRR à obtenir, avoirs non encore reçus	900	
34271	Clients, factures à établir	8000	
6119	RRRO/ achats de mses		900
7111	Ventes de marchandises au Maroc		8000

Lors de l'établissement des pièces justificatives, les produits sont comptabilisés normalement.

B – Produits constatés d'avance :

Certains produits comptabilisés durant l'exercice sont liés à l'exercice suivant. Il convient de les régulariser comme suit :

Débit : Compte de produits intéressés

Crédit : 4491 Produits constatés d'avance

Exemple :

Le 1/12/02, reçu le loyer d'avance de 3 mois, 4500 DH.

71271	Locations diverses reçues	3000	
4491	Produits constatés d'avance Loyer de janvier et février 2003 reçus d'avance		3000

CH VII – ETATS DE RAPPROCHEMENT

Le compte « banque » (ou « chèques postaux ») tenu par l'entreprise, et le compte « client » tenu par la banque (ou les chèques postaux) sont réciproques. Le rapprochement de ces deux comptes permet de vérifier leur concordance et de détecter les erreurs éventuelles.

En raison des décalages dans l'enregistrement des opérations, le compte « banque » tenu par l'entreprise ne présente pratiquement jamais le même solde à la même date que le compte « entreprise » tenu par la banque. Cette différence peut avoir comme cause :

- L'entreprise a émis des chèques et a passé les écritures correspondantes, mais ces chèques n'ont pas été présentés au paiement par les bénéficiaires.
- La banque prélève des frais de tenue de compte et des commissions, mais l'entreprise n'en est informée exactement que lorsque la banque lui envoie un relevé de compte.

A - Comment procéder ?

1. On commence par pointer toutes les écritures pour lesquelles la réciprocité est parfaite.
2. Sur l'état de rapprochement, on dispose les deux comptes réciproques avec leurs soldes à la date considérée.

Compte banque (tenu par l'entreprise Z)	Compte client Z (tenu par la banque)
Solde débiteur X	Solde créditeur Y

3. On inscrit dans chacun de ces comptes les opérations qui le concernent , mais qui n'y sont pas encore enregistrées, alors qu'elles sont déjà inscrites sur l'autre compte. Si aucune erreur n'a été commise dans la tenue des comptes, on doit alors obtenir des soldes opposés.
4. On enregistre ensuite dans la comptabilité de l'entreprise les écritures relatives aux opérations dont elle vient de prendre connaissance par le relevé bancaire (agios, frais bancaires, règlement d'effets domiciliés, virements en faveur de l'entreprise etc.).

B – Exemple :

Le 31 mars N, le compte BMCE présente dans nos livres (nous Sté ASNI) un solde débiteur de 14 456,15 DH et le relevé de compte à la même date fait apparaître un solde en notre faveur de 13 652,30 DH. Le pointage des deux comptes révèle que :

- a. des opérations inscrites sur le compte tenu par la banque n'ont pas encore été enregistrées dans nos livres :
 - Frais d'escompte de 81,34 DH sur remise à l'escompte du 28 mars
 - Commissions bancaires du 4^{ème} trimestre :132 DH
 - Virement à notre ordre du client Ahmed : 574 DH

- ☐ Domiciliation n° 51, réglée le 31 mars par la BMCE : 2 667,41 DH
- ☐ Coupons d'obligations (intérêts en faveur de l'entreprise, sur des prêts qu'elle a accordés : obligations) encaissés par la banque pour notre compte : 246 DH

b. D'autres opérations, enregistrées dans nos livres, ne l'ont pas été par la banque :

- ☐ Chèque n° 6341 à l'ordre du fournisseur Ghazi 258,90 Dh
- ☐ Chèque n° 6443 à l'ordre du fournisseur Fatmi 998 Dh.

L'état de rapprochement peut être disposé :

Chez nous			Chez la banque		
Libellés	Débit	Crédit	Libellés	Débit	Crédit
Solde débiteur	14456,15		Solde créditeur		13652,30
Escompte (a)		81,34	Chèque n° 6341 à l'ordre de Ghazi	258,90	
Commission (b)		132,00	Chèque n° 6343 à l'ordre de Fatmi	998,00	
Virement Ahmed ©	574,00		Solde créditeur après rapprochement	12395,40	
Domiciliation (d)		2667,41			
Coupons (e)	246,00				
Solde débiteur après rapprochement		12395,40			
	15276,15	15276,15		13652,30	13652,30
		5			

A la suite de ce rapprochement, enregistrons dans nos livres comptables les opérations dont nous avons pris connaissance par le relevé bancaire :

- Escompte sur effets de commerce (compte 6311)	6311 Intérêts des emprunts et dettes	81,34	
- Commissions (compte 6147)	6147 Services bancaires	132,00	
- Paiement du fournisseur Z par domiciliation	4411 Fournisseurs (Z) 5141 Banque BMCE	2667,41	2880,75
- Virement reçu de Ahmed	5141 Banque BMCE	820,00	
- Revenus de titres	3421 Clients Ahmed 7325 Revenus des t. immobilisés		574,00 246,00

Après ces enregistrements, le compte « BMCE » est bien, dans notre comptabilité, débiteur de 12 395,40.

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE : TD

Soit le relevé de compte suivant :

BANQUE POPULAIRE

Etablissement CINEPHOTO
24, Av Med V
MARRAKECH

Agence : 245
Compte n° : 1547000
Période : 1/07 au 31/07/2002

Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous adresser le relevé ci-après, des opérations passées sur votre compte au cours de la période référencée.

Date	Libellé	Débit	Crédit
1/7	Solde à nouveau		5000,00
14/7	Chèque n° 48 (règlement d'une dette).....	785,80	
15/7	Chèque n° 47 (consommation d'essence).....	1246,00	
18/7	Domiciliation échue.....	240,00	
18/7	Encaissement d'effets.....		1290,50
28/7	Encaissement d'un chèque n° 12		360,00
31/7	Frais de tenue de compte.....	10,00	
31/7	Domiciliation échue.....	137,50	
31/7	Solde	4231,20	
	Totaux	6650,50	6650,50

Les mouvements du compte « Banque » tenu par l'entreprise CINEPHOTO se présentent comme suit :

Compte Banque Populaire

Date	Libellé	Débit	Crédit
1/7	Solde à nouveau.....	5000,00	
10/7	Emission d'un chèque n° 47		1246,00
13/7	Emission d'un chèque n° 48		785,80
20/7	Avis de crédit (Bordereau n° 2).....	1290,50	
22/7	Remise à l'encaissement (chèque n° 12).....	360,00	
27/7	Emission d'un chèque n° 49 au fournisseur Alami		246,00
28/7	Emission d'un chèque n° 49 (fournitures adminstr)		718,40
29/7	Remise d'un chèque n° 34 à l'encaissement	440,00	
31/7	Retrait pour les besoins personnels (Chèque n°52)		1450,00
	Solde		2644,30
	Totaux	7090,50	7090,50

Présenter l'état de rapprochement bancaire pour le mois de juillet.

CH VIII – COMPTABILISATION DES STOCKS

I - Cas de l'entreprise commerciale :

Une entreprise commerciale est celle qui achète des marchandises en vue de les revendre en l'état.

Les comptes enregistrant les variations de stocks sont les suivants :

6114 – Variation de stocks de marchandises

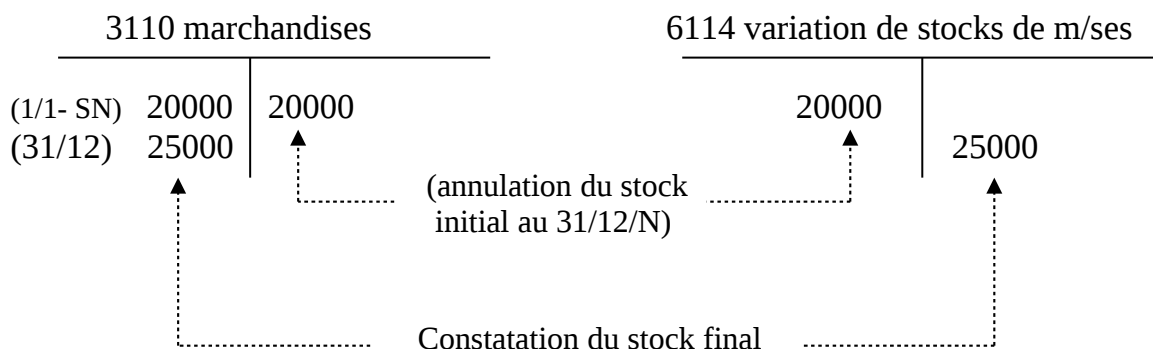
6124 - Variation de stocks de matières fournitures (matières 1ères, matières et fournitures consommables, emballages).

Ces comptes ne fonctionnent qu'en fin d'exercice pour constater la variation de stocks entre le début et la fin de l'exercice.

Dans le cas de l'inventaire intermittent, l'inventaire extra-comptable se fait une fois par an à la fin de l'exercice. Dans ce cas, on annule les stocks existant au début de l'exercice et on constate les stocks détenus en magasin à la fin de l'exercice.

Exemple :

- ▢ Le 1/1/N, stock initial de marchandises 20000
- ▢ Le 31/12/N+1, stock de marchandises =25000 (valeurs fournis par l'inventaire extra-comptable)



Le compte de stocks de marchandises exprime par son solde le montant du stock final qui figurera au bilan.

Le compte variation de stock représente :

- ▢ Une charge négative (enrichissement) en cas d'augmentation du stock (solde créditeur) :

SF > SI => variation de stock positive

- ▢ Une charge positive en cas de diminution de stocks (solde débiteur) :

SF < SI => variation de stock négative

Ecritures au journal :

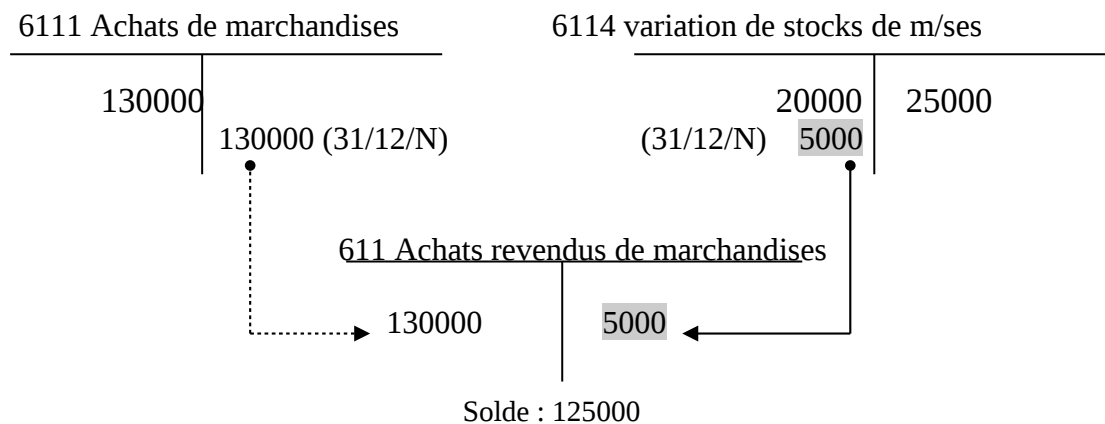
		31/12/N	
6114	Variation de stocks de m/ses	20000	
3110	Marchandises		20000
	Pour solde du compte crédité		
°			
3110	Marchandises	25000	
6114	Variation de stocks de m/ses		25000
	Constatation du stock final		

Supposons que les achats de marchandises de l'exercice N s'élèvent à 130000.
On sait que :

Achats revendus de m/ses = achats de marchandises – variation de stocks de m/ses A Revendus de m/ses = Achats de m/ses – (Stock final – stock initial)

Achats revendus de marchandises = 130000 – (25000 – 20000) = 125000

Dans le CPC, seul figure le compte « achats revendus de marchandises » avec les charges. Le compte variation de stocks de m/ses est soldé.



Les comptes concernant les matières et fournitures fonctionnent de la même manière que ceux des marchandises. Il s'agit de :

3122 Stocks de matières et fournitures

6124 variation de stocks de matières et fournitures

II – Cas de l'entreprise industrielle :

1° - Principe :

L'entreprise industrielle est celle qui achète des matières pour les revendre après transformation ;

Outre le compte 6124 –variation de stocks de M/F, on utilise les comtes :

7131 variation de stocks de produits en cours

7132 variation de stocks de biens produits

7131 variation de stocks de services en cours

Ces comptes fonctionnent comme le compte 6124, c'est à dire qu'à la fin de l'exercice, ils sont débités du stock initial et crédités du stocks final (en contrepartie des comptes de stocks concernés). Cependant ils sont rattachés aux produits dans le CPC :

=> Si $SF > SI$ => solde créditeur => ils constituent des produits

=> Si $SF < SI$ => solde débiteur => ils constituent des produits négatifs figurant avec un signe (-) parmi les produits

2° Particularités des entreprises industrielles :

dans ces entreprises on distingue deux types de stocks :

- Ceux d'approvisionnement et de matières 1ères, fonctionnent comme le compte stocks de marchandises : ce stock évalué au coût d'achat vient corriger par sa variation annuelle les achats correspondants.
- Ceux de produits finis, produits intermédiaires et en cours, évalués au coût de production. La variation de stocks s'ajoute aux ventes algébriquement pour déterminer la production totale de l'entreprise.

Production = ventes + variation de stocks de produits

= ventes + (SF – SI)

Conclusion :

- La variation de stocks de M/F est retranchée des charges (au niveau des achats correspondants)
- La variation de stocks des produits finis et en cours est ajoutée aux produits :
 - Variation positive en cas d'augmentation (+)
 - Variation négative en cas de diminution (-)

CH IX - AUTRES REGULARISATIONS :

ECARTS DE CONVERSION

En fin d'exercice, il convient de régulariser l'ensemble des créances et dettes libellées en monnaie étrangère.

Deux cas peuvent se présenter :

1. Dans le cas d'une perte de change probable, il faut constater l'écart de conversion de même qu'une provision pour perte de change (principe de prudence)
2. Dans le cas d'un gain de change probable, constater l'écart de conversion

N.B : Lorsque les comptes d'écarts de conversion sont utilisés par l'entreprise, ces derniers doivent obligatoirement être contre-passés à l'ouverture de l'exercice suivant.

Exemple 1 :

Le 1/1/98, la Sté a vendu à un client américain des marchandises pour 5000 \$ US.
Lors de la vente, le cours du \$ était de 8.10.

▪ Le 1/6/98 : la Sté a encaissé 2000 \$ de ce client. Cours à cette date 8,20 DH

▪ Le 31/12/98 : le cours est de

1^{ère} hypothèse : 8,50 Dh

2^{ème} hypothèse : 7,60

3421	Clients	1/4/98	40500		
7111	Ventes de marchandises			40500	
5141	Banque	1/6/98	16400		
3421	Clients			16200	
7331	Gains de change			200	
3421	Clients	1/6/98	1200		
4701	Augmentation des créances circulantes			1200	
	1 ^{ère} hypothèse				
3701	Diminution des créances circulantes	31/12/98	1500		
3421	Clients			1500	
6393	DPPRC financiers	d°	1500		
4506	Provisions pour pertes de change			1500	

Exemple 2 :

La SA du SUD a réalisé, courant 2000, les opérations en devises suivantes :

Le 1/7/2000, un emprunt de 10 000 000 de FF au taux de 10 % l'an sur une durée de 10 ans versé entièrement en banque.

Au 1/7/2000, le cours du FF était de 1,50 DH

1^{ère} hypothèse : au 31/12/2000, cours : 1 FF = 1,80

2^{ème} hypothèse : au 31/12/2000, cours : 1 FF = 1,40

Ecritures comptables :

		1/7/00		
5141 1481	Banque Emprunts auprès des étab de crédit	15000000		15000000
		31/12/00		
2720 1481	Aug des dettes de financement Emprunts auprès des étab de crédit	3000000		3000000
		31/12/00		
63931 1516	DPPRC financiers PP pertes de change	3000000		3000000
		1 ^{ère} hypothèse		
1481 1720	Emprunts auprès des établissements de crédit Diminution des dettes de financement	1000000		1000000
		2 ^{ème} hypothèse		

CH X - ETABLISSEMENT DU CPC ET DETERMINATION DU RESULTAT

I – Ecritures de regroupement :

Après inventaire et écritures de régularisation, la détermination du résultat se fait en virant, dans un compte de synthèse unique les soldes des comptes de charges et de produits.

Cependant, dans le CPC, seules figurent les « rubriques ». D’où nécessité de regrouper les comptes d’un même poste dans des comptes de regroupement (numéro de du poste auquel on ajoute 0 en terminaison et même intitulé que le poste).

Exemple : Produits :

Soit un extrait de la balance après inventaire au 31/12/N :

7111 – ventes de m/ses au Maroc		2190000
7113 – Ventes de m/ses à l’étranger		950000
7119 – RRR accordés par l’entreprise	15000	
7127 – ventes de produits accessoires		117800

Ecritures de regroupement :

		31/12/N	
7111	Ventes de marchandises au Maroc	2190000	
7113	Ventes de marchandises à l’étranger	950000	
7110	Ventes de marchandises		3140000
	d°		
7111	Ventes de marchandises	15000	
7119	RRR accordés par l’entreprise		15000
7127	Ventes de produits accessoires	117800	
7120	Ventes de B/S produits		117800

II - Ecritures de détermination du résultat :

La détermination du résultat net se fait en virant, dans un compte de synthèse unique, les soldes des comptes de charges et de produits.

Cette détermination se fait en cascade en utilisant les comptes de la classe 8.

8100 Résultat d’exploitation
--

8300	Résultat financier
8400	Résultat courant
8500	Résultat non courant
8600	Résultat avant impôt
8800	Résultat après impôt

1° Résultat d'exploitation : 8100

Comptes de produits :

Débit : comptes de produits d'exploitation

Crédit : 8100 Résultat d'exploitation

Comptes de charges :

Débit : 8100 Résultat d'exploitation

Crédit : Comptes de charges d'exploitation

2° Résultat financier : 8300

Débit : comptes de produits financiers

Crédit : 8300 Résultat financier

Débit : 8300 Résultat financier

Crédit : Comptes de charges financières

3° Résultat courant : 8400

On vire les soldes des comptes 8100 et 8300 (selon leur solde débiteur ou créditeur) au compte 8400

4° Résultat non courant : 8500

Débit : comptes de produits non courants

Crédit : 8500 Résultat non courant

Débit : 8500 Résultat non courant

Crédit : comptes de charges non courantes

5° Résultat avant impôt : 8600

le solde du compte 8400 est viré au compte 8600

le solde du compte 8500 est viré au compte 8600

6° Impôt sur les résultats :

Débit : 6700 Impôt sur les résultats

Crédit : 4453 Etat impôt sur les résultats

7° Résultat après impôt 8800 :

Débit : 8600 Résultat avant impôt

Crédit : 8800 Résultat après impôt

8° Résultat net de l'exercice : 1191 ou 1199

Le solde du compte 8800 sera viré au compte 1191 ou 1199 selon la nature du solde

Débit : 8800 Résultat après impôt

Crédit : 1191 si le solde est créditeur

ou 1199 si le solde est débiteur

III – Etablissement du CPC :

Le CPC est présenté en liste afin de déterminer le résultat en cascade.

Dans le modèle simplifié, les produits financiers et les charges financières sont regroupés avec les charges et les produits d'exploitation et apparaissent sous les chapeaux «produits courants » et «charges courantes», alors qu'ils sont distingués dans le modèle normal.

Dans le modèle simplifié le CPC est complété par un petit tableau où les entreprises doivent mettre en évidence la marge brute sur vents en l'état et la valeur ajoutée produite.

Les opérations concernant les exercices précédents sont normalement portées dans les comptes des «exercices antérieurs», ce qui permet de remplir la colonne « 2 » du CPC.

La colonne des totaux de l'exercice précédent est remplie pour permettre une comparaison dans le temps.

IV - Clôture des comptes :

- L'ensemble des comptes de gestion (classes 6, 7 et 8) a été soldé lors de la détermination du résultat. Seuls restent les comptes de situation qui doivent être clôturés à la fin de l'exercice et réouverts au début de l'exercice suivant. Pour arrêter un compte, on totalise ses débits et ses crédits, le solde est reporté sur l'exercice suivant. C'est le solde à nouveau.
- Lors des écritures de clôture les comptes présentant un solde débiteur sont crédités, ceux présentant un solde créditeur sont débités.

Exemple d'écritures de clôture :

1111	Capital social	100000	
1191	Résultat net de l'exercice	487	
1481	Emprunts auprès des établissements de crédit	150000	
228321	Amortissement des bâtiments	120000	
28332	Amortissements des ITMO	40000	
28340	Amortissements du matériel de transport	15000	
4411	Fournisseurs	10000	
4415	Fournisseurs effets à payer	180000	
4432	Rémunérations dues au personnel	25000	
4441	CNSS	11800	
4443	Caisse de retraite	4000	
4452	Etat impôts et taxes et assimilés	5000	
4481	Dettes sur acquisitions d'immobilisations	18000	
	2321 Bâtiments		160000
	2332 Matériel et outillage		90000
	2340 Matériel de transport		20000
	2486 Dépôts et cautionnements versés		700
	3111 Marchandises		60000
	3421 Clients		205000
	3424 clients douteux ou litigieux		20000
	5141 Banques		200000
	5161 Caisse		13587
	Total	769287	769287

V – Réouverture des comptes :

- ❖ On commence par reporter les totaux de la balance d'inventaire (exemple ci dessous)
- ❖ On contre passe les écritures de régularisation des charges et des produits
- ❖ On procède à l'affectation du résultat :
 - Dans l'entreprise individuelle, le résultat est viré dans le compte « capital personnel » après prélèvement éventuel d'une part des bénéfices :
 - Dans les sociétés, le résultat net est viré au compte résultat en instance d'affectation en attendant la réunion de l'assemblée ordinaire des associés pour décider de l'affectation définitive du résultat.
 - Les pertes sont virées dans un compte débiteur «Report à nouveau » ou imputées sur les réserves ou sur le capital.

Exemple 1 :**Ecriture d'ouverture (suite de l'exemple précédent)**

	1/1/N+1	
2321 Bâtiments	160000	
2332 Matériel et outillage	90000	
2340 Matériel de transport	20000	
2486 Dépôts et cautionnements versés	700	
3111 Marchandises	60000	
3421 Clients	205000	
3424 clients douteux ou litigieux	20000	
5141 Banques	200000	
5161 Caisse	13587	
1111 Capital social		100000
1191 Résultat net de l'exercice		487
1481 Emprunts auprès des établissements de crédit		150000
228321 Amortissement des bâtiments		120000
28332 Amortissements des ITMO		40000
28340 Amortissements du matériel de transport		15000
4411 Fournisseurs		10000
4415 Fournisseurs effets à payer		180000
4432 Rémunérations dues au personnel		25000
4441 CNSS		11800
4443 Caisse de retraite		4000
4452 Etat impôts et taxes et assimilés		5000
4481 Dettes sur acquisitions d'immobilisations		18000

Exemple 2 :

Le résultat de l'exercice N réalisé par l'entreprise NSMA est de 217000. Il est affecté de la manière suivante :

- Prélèvement 100000
- Mise en réserves 60000
- Le reste sans affectation

1191	Résultat net de l'exercice	217000	
5141	Caisse		100000
1150	Réserves		60000
1161	Report à nouveau		57000
	Affectation du bénéfice		

Cours de Comptabilité générale

Travaux de fin d'exercice

Schéma récapitulatif des travaux de fin d'exercice

- *Balance avant inventaire*
- *Inventaire extra comptable : les constatations de cet inventaire sont à la base de la majorité des redressements et des régularisations comptables.*
- *Comptabilisation des régularisations : amortissements, provisions, régularisations etc.*
- *Ecritures de regroupement des charges et des produits*
- *Ecritures de détermination du résultat*
- *CPC, Etat des soldes de gestion*
- *Balance d'inventaire (seuls y figurent les comptes de situation pour leur solde final que l'on portera au bilan)*
- *Bilan*
- *Clôture des comptes*
- *Réouverture des comptes*

L'ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

Rappel : Le compte de produits et charges :

La présentation du CPC répond à 2 objectifs :

1. Faire apparaître le résultat comme le cumul de 3 résultats partiels : exploitation, financier, non courant.
2. Dégager du résultat de l'exercice des marges et des soldes intermédiaires permettant d'avoir plus d'informations de gestion (valeur ajoutée, Excédent brute d'exploitation...)

Le CGNC a prévu une généralisation de cette méthode d'analyse en définissant une suite de différences (ou soldes) entre produits et charges : les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

L'ESG :

L'ESG est un état de synthèse obligatoire pour les entreprises dont le chiffre d'affaires atteint ou dépasse 7 500 000 DH et qui donc doivent tenir leur comptabilité selon le modèle normal.

Cet état permet de :

- ⇒ Décrire en «cascade» la formation du résultat (1^{ère} partie du tableau)
- ⇒ Calculer la capacité d'autofinancement de l'entreprise (2^{ème} partie du tableau).
- ⇒ Cet état mentionne en tête les dates de début et de fin de l'exercice et ceux de l'exercice précédent.

I - Tableau de formation des résultats (TFR) :

Les différents SIG mis en évidence sont les suivants :

1. **La marge brute sur ventes en l'état** : c'est le solde fondamental pour les entreprises de négoce

Marge brute /ventes en l'état = ventes de marchandises - Achats revendus de marchandises

Achats revendus de marchandises = Achats de marchandises ∓ variation de stock de M/ses

2. **La production de l'exercice** = Production vendue + P° stockée + P° immobilisée

Production de l'exercice = Ventes de B/S produits + Variation de stock de produits + Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même

La notion de production est réservée aux entreprises ayant une activité de fabrication ou de transformation de biens et services.

Pour les entreprises exerçant à la fois une activité commerciale et une activité industrielle, on détermine :

- ⇒ Une marge commerciale pour ce qui concerne l'activité de négoce
- ⇒ Une production pour ce qui relève de l'activité industrielle.

D'où :

Production globale = Marge brute sur ventes en l'état + Production de l'exercice

3. La valeur ajoutée (VA): Elle s'évalue par la différence entre la production globale et la consommation de B/S en provenance des tiers. Elle mesure la contribution que l'entreprise et son personnel apportent à l'économie nationale.

$$\text{VA} = \text{P}^\circ \text{ globale} - \text{Consommation de l'exercice}$$

Consommation de l'exercice = Achats consommés de M/Fournitures + Autres charges externes

La VA peut se déterminer également par une approche additive : la VA produite par l'entreprise est partagée entre :

- ⇒ Le personnel : salaires et prestations sociales
 - ⇒ L'Etat : impôts et taxes
 - ⇒ Les apporteurs de capitaux (associés et créanciers) : intérêts, dividendes
 - ⇒ L'entreprise : bénéfices mis en réserve et dotations aux amortissements et provisions
- Ainsi la VA se définit comme la rémunération des facteurs de production.

4. L'excédent brut d'exploitation (EBE) ou insuffisance brute d'exploitation :

il représente le résultat provenant du cycle d'exploitation, c'est le solde qui traduit le mieux la performance économique de l'entreprise car indépendant :

- ☞ De la politique d'amortissement (accélééré ou dégressif)
- ☞ De son mode de financement (interne ou externe)
- ☞ De l'incidence des éléments exceptionnels et de la fiscalité

L'EBE est souvent interprété comme le résultat économique de l'entreprise, il permet des comparaisons inter-entreprises neutres de toute politique de gestion.

A partir de ce solde, on reprend les autres niveaux du résultat directement à partir du CPC.

5. Le résultat d'exploitation :

$$\text{RE} = \text{EBE} + \text{Autres produits d'exploitation} + \text{Reprises d'exploitation} - \text{Autres charges d'exploitation} - \text{Dotations d'exploitation}$$

Ce résultat est calculé avant charges et produits financiers mais il prend en compte les autres éléments d'exploitation.

Comme pour l'EBE, ce solde permet des comparaisons dans lesquelles la diversité des modes de financement est neutralisée.

$$\text{RE} \mp \text{Résultat financier} = \text{Résultat courant}$$

$$\text{R courant} \mp \text{R non courant} - \text{Impôt sur les résultats} = \text{Résultat net}$$

Conclusion : l'ESG représente un document essentiel pour réaliser le diagnostic du résultat économique de l'entreprise.

II – CAF et autofinancement :

La capacité d'autofinancement exprime la capacité de l'entreprise à s'autofinancer c'est à dire son aptitude à renouveler ses équipements et à financer sa croissance par elle-même. Elle est obtenue en ajoutant au résultat net :

☞ Toutes les dotations concernant l'actif immobilisé

☞ Toutes les dotations concernant le financement permanent

Et en retranchant les reprises sur provisions et amortissements, sur risques et charges durables et sur subventions d'investissement.

Il faut aussi éliminer le résultat net (plus ou moins values) des cessions d'immobilisations.

A – CAF :

CAF = Résultat net de l'exercice

+ Dotations d'exploitation

+ Dotations financières

+ Dotations non courantes

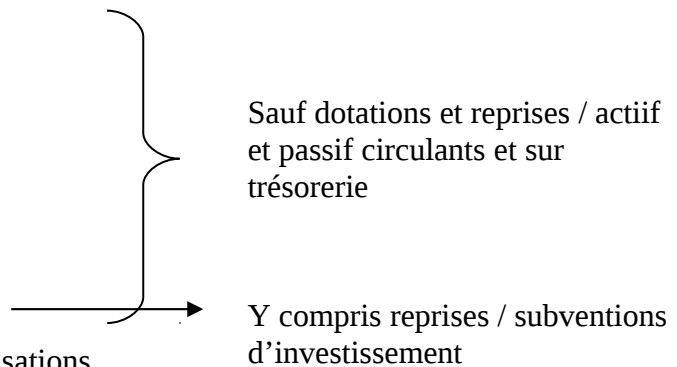
- Reprises d'exploitation

- Reprises financières

- Reprises non courantes

- Produits de cession d'immobilisations

+ VNA des immobilisations cédées



B – L'autofinancement :

L'Af est le reliquat de la CAF disponible après distribution des bénéfices (dividendes) aux associés)

$$AF = CAF - \text{Dividendes distribués}$$

TABLEAU DE FINANCEMENT

Préambule :

Le bilan nous permet de calculer les éléments suivants :

FRF = Financement permanent – Actif immobilisé

BFG = Actif circulant HT – Passif circulant HT

Trésorerie nette = Trésorerie Actif – trésorerie passif

Cependant, il ne nous permet pas de calculer les mouvements (flux) qui se sont produits au cours de l'exercice ni leur origine. Ce qui nous amène à déterminer les ressources nouvelles et la manière dont elles ont été employées. D'où la nécessité d'aborder l'analyse dynamique à partir de 2 bilans successifs.

§1 Présentation du TF :

A – Synthèse des masses du bilan :

Exemple : Soient les deux bilans successifs de l'entreprise CORMA (en milliers de DH).

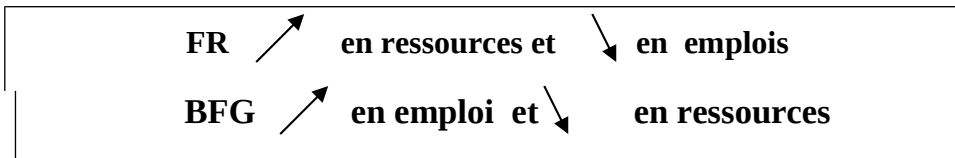
Actif	31/12/N	31/12/N+1	Passif	31/12/N	31/12/N+1
Actif immobilisé	10000	12000	Financement perm.	15000	20000
Actif circulant	7000	9000	Passif circ. HT	6000	10000
Trésorerie actif	5000	11000	Trésorerie passif	1000	2000
Totaux	22000	32000	Totaux	22000	32000

Etude des variations : Tableau de synthèse des masses du bilan :

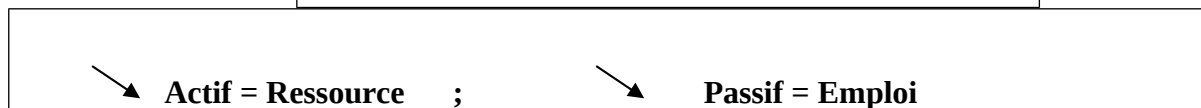
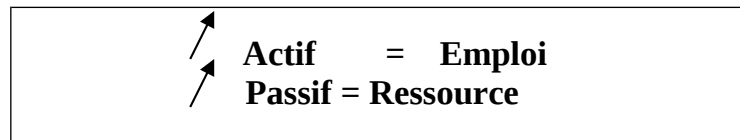
Remarque : Le FRF suit les variations de l'activité :

- ⇒ Quand la situation financière de l'entreprise s'améliore, le FR augmente aussi. On dit alors qu'il y a amélioration du FR.
- ⇒ Quand la situation financière se détériore, le FR diminue. On dit alors que l'entreprise a consommé une partie de son FR.

On étudiera donc la variation du FRF qui n'est autre que la variation du BFG et de la trésorerie nette dans le cadre du tableau de synthèse des masses du bilan en tenant compte de la règle suivante :



Et



I – Synthèse des masses du bilan	Exercice		Variations (a – b)	
	N+1	N	Emplois	ressources
Masses	a	b	c	d
1 - Financement permanent	20000	15000		5000
2 – moins actif immobilisé	12000	10000	2000	
3 = FRF (A) (1 – 2)	8000	5000		3000
4 – Actif circulant	9000	7000	2000	
5 – moins passif circulant	10000	6000		4000
6 = BFG (B) (4-5)	- 1000	+ 1000		2000
7- Trésorerie nette	9000	4000	5000	

$\Delta \text{FRF} - \Delta \text{BFG} = \Delta \text{TN}$ (calcul vertical)
--

La trésorerie nette, obtenue horizontalement (TN exercice N+1 – TN exercice N) dans le tableau est vérifiée verticalement.

Ce tableau ne fait apparaître que les variations nettes. Il ne renseigne pas sur l'origine des mouvements, d'où la nécessité de le compléter par un second tableau «Emplois et ressources »

B - Le tableau des emplois et ressources (T.E.R)

Ce second tableau présente 4 masses successives :

- Les ressources stables : Autofinancement, cessions d'immobilisations, augmentation des capitaux propres et des dettes de financement.
- Les emplois stables : Acquisitions d'immobilisations, remboursements des capitaux propres et des dettes de financement.
- Variation du besoin de financement global : Telle qu'elle ressort du tableau de « synthèse des masses du bilan. »
- Variation de la trésorerie : Elle est extraite aussi du tableau de « synthèse des masses du bilan. »

Le T.E.R fait ressortir les mouvements financiers intervenus au cours d'un exercice à savoir les ressources nouvelles dont l'entreprise a disposé et les emplois dont elle a fait.

En règle générale, tout accroissement d'un élément d'actif et toute baisse d'un élément du passif constitue un emploi. Au contraire, toute augmentation d'un élément du passif et toute baisse d'un élément de l'actif constitue une ressource.

1° Ressources stables de l'exercice :

a) Autofinancement :

Rappel : Autofinancement = CAF – Dividendes distribués au cours de l'exercice.

C.A.F= Résultat net + Dotations durables – Reprises durables + VNA - Produits de cession d'immobilisation.

b) Cessions et réduction d'immobilisation :

Les cessions d'éléments d'actif apparaissent dans le (C.P.C) parmi les produits non courants. Aussi retient-on dans le TF le prix de cession de ces immobilisations qui représente une ressource définitive pour l'entreprise. Les réductions d'immobilisations financières visent les rentrées sur prêts et créances à long terme.

c) Augmentation des capitaux propres et assimilés :

On retient en ressources, les augmentations du capital qui correspondent à des apports nouveaux en espèces ou en nature. De ce fait, sont exclues du tableau de financement les augmentations du capital par incorporation des réserves qui sont sans impact sur les flux financiers de la période.

d) Augmentation des dettes de financement :

Il s'agit des emprunts nouveaux à plus d'un an.

Emprunt (exercice N) = Emprunt (Exercice N-1) + Nouvel emprunt - Remboursement

2° Les emplois stables de l'exercice :

- ⊖ Acquisitions et augmentation des immobilisations,
- ⊖ Remboursement des capitaux propres,
- ⊖ Remboursement des dettes de financement,
- ⊖ Emplois en non-valeurs.

Les flux d'emplois et de ressources stables sont obtenus :

- Pour l'autofinancement : à partir de l'ESG
- Pour les autres flux : directement à partir du grand livre(mouvements débit et crédit des comptes relatifs aux postes concernés au tableau de financement.
- A la différence des deux premières masses, les masses III et IV sont calculées à partir des variations des montants nets du bilan :

Δ BFG obtenu à la ligne 6 du T de synthèse des masses du bilan

Δ TN obtenue à la ligne 7

” ”

Application :

Au 31/12/N et au 31/12/N+1, les bilans schématiques de l'entreprise SOPRAF sont les suivants (valeurs en milliers de DH):

Actif	31/12/N			31/12/N+1			Passif	31/12/N	31/12/N+1
	Brut	A & P	Net	Brut	A & P	Net			
Fr prélim	230	42	188	350	78	2 72	Capital	6000	10200
Terrains	2340	-	2340	2020	-	2 020	Réserves	1630	130
Bâtiments	3510	980	2530	3940	1350	2590	Résultat	1940	1420
Matériels	5200	2340	2860	7340	1990	5350	D. de fin.	7170	3600
D.& caut.	740	-	740	680	-	680	PPRC	340	590
Stocks	7030	190	6840	7520	410	7110	FCR	2578	7202
CCR	3250	120	3130	4050	180	3870			
Banques	1030	-	1030	1250	-	1250			
Totaux			19658			23142	Totaux	19658	23142

Informations complémentaires :

- Augmentation du capital opérée en N+1 :
 - * par incorporation des réserves : 3000
 - * par apport en espèces : 1200.
- Distribution de dividendes opérée en N+1 : 440.
- Il n'y a pas eu de reprises sur provisions en N+1.
- Emprunt à moyen terme 1500 contracté en N+1.
- Mouvements d'immobilisations en N+1 :
 - * Acquisition d'une machine : montant à calculer
 - * Cession d'un matériel : valeur d'entrée 2750, amortissement 1790, prix de cession 695
- Un cautionnement a été remboursé à l'entreprise en N+1.

TAF : 1° Calculer la CAF et l'autofinancement
2° Présenter le tableau de financement.

I – Synthèse des masses du bilan	Exercice		Variations (a – b)	
	N+1	N	Emplois	ressources

Masses	a	b	c	d
1 - Financement permanent	15940	17080	1140	
2 – moins actif immobilisé	10912	8658	2254	
3 = FRF (A) (1 – 2)	5028	8422	3394	
4 – Actif circulant	10980	9970	1010	
5 – moins passif circulant	7202	2578		4624
6 = BFG (B) (4-5)	3778	7392		3614
7- Trésorerie nette (Actif – Passif) = A - B	1250	1030	220	

Autofinancement = CAF – dividendes.

CAF = RN + Dotations durables – reprises + VNA + produits de cession

CAF = 1420 + 2096 + 960 – 1445 + 320 = 3351

Dotations / frais préliminaires = 78 – 42 = 36

Dotations / bâtiments = 6

Tableau emplois et ressources :

I – Ressources stables de l'exercice	Exercice	
	Emplois	Ressources
Autofinancement (A)		2911
Capacité d'autofinancement		3351
- Distribution de bénéfices	440	
Cessions et réductions d'immobilisations (B)		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		1445
Cessions d'immobilisations financières		
Récupérations sur créances immobilisées		60
Augmentation des capitaux propres et assimilés ©		
Augmentations de capital, apports		1200
Subventions d'investissement		
Augmentation de dettes de financement(d) (nettes de primes de remboursement)		1500
Total I - Ressources stables (A+B+C+D)		7116
II- Emplois stables de l'exercice (flux)		

Acquisitions et augmentations d'immob (E) Acquisitions d'immobilisations incorporelles Acquisitions d'immobilisations corporelles Acquisitions d'immobilisations financières Augmentation des créances immobilisées	5320	
Remboursement des capitaux propres(F) Remboursement des dettes de financement(G) Emplois en non-valeur (H)	5070 120	
Total II Emplois stables (E+F+G+H)	10510	
III Variation du besoin de financement global (B.F.G)		3614
VI Variation de la trésorerie	220	
Total général	10730	10730

ANNEXES :

BILAN (ACTIF)

Entreprise

Exercice clos le ...

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amor & prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS (A)				
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)				
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel de transport				
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)				
Prêts immobilisés				
Autres créances financières				
Titres de participation				
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A + B + C + D + E)				
ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				
STOCKS (F)				
Merchandises				
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires et résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)				
Fournisseur débiteurs, avances et acomptes				
Clients et comptes rattachés				
Personnel				
Etat				
Comptes d'associés				
Autres débiteurs				
Comptes de régularisation - ACTIF				
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
TOTAL II (F + G + H + I)				
TRESORERIE				
TRESORERIE - ACTIF				
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TG et CP				
Caisse, régies d'avances et accreditifs				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL I + II + III				

BILAN (PASSIF)	Entreprise	Exercice clos le ...	
PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
FINANCEMENT PERMANENT			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel ¹			
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé Capital appelé / dont versé ...			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			
Report à nouveau ²			
Résultat net en instance d'affectation ²			
Résultat net de l'exercice ²			
Total des capitaux propres (A)			
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT (C)			
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION – PASSIF (E)			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)			
PASSIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)			
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Clients créditeurs, avances et acomptes			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat			
Comptes d'associés			
Autres créanciers			
Comptes de régularisation passif			
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H) (éléments circulants)			
TOTAL II (F + G + H)			
TRESORERIE			
TRESORERIE - PASSIF			
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques (soldes créditeurs)			
TOTAL III			
TOTAL GENERAL I + II + III			

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

Exercice duau.....

Modèle normal

		Opérations		(3) De l'exercice NTotaux	Totaux de (4) l'exercice précédent
		(1) propres à l'exercice	concernant les exercices précédents (2)		
E X P L O I T A T I O N	I	Produits d'exploitation			
		Ventes de marchandises (en l'état)			
		Ventes de biens et services produits			
		Chiffre d'affaires			
		Variation de stocks de produits (±)*			
		Immo. prod. par l'entrep. pour elle même			
		Subventions d'exploitation			
		Autres produits d'exploitation			
		Reprises d'exploit. : transfert de charges			
		Total I			
	II	Charges d'exploitation			
		Achats revendus** de marchandises			
		Achats consommés de matières et fournitures			
		Autres charges externes			
		Impôts et taxes			
		Charges de personnel			
		Autres charges d'exploitation			
		Dotations d'exploitation			
	Total II				
F I N A N C I E R	III	Résultat d'exploitation (I - II)			
	IV	Produits financiers			
		Produits des titres de participation et autres titres immob.			
		Gains de change			
		Intérêts et autres produits financiers			
		Reprises financières : transferts de charges			
		Total IV			
	V	Charges financières			
		Charges d'intérêts			
		Pertes de change			
	Autres charges financières				
	Dotations financières				
	Total V				
	VI	Résultat Financier (IV - V)			
N O N C O U R A N T	VII	Résultat Courant (III + VI)			
	VIII	Produits non courants			
		Produits de cessions d'immobilisations			
		Subventions d'équilibre			
		Reprises sur subventions d'investissement			
		Autres produits non courants			
		Reprises non courantes ; transferts de charges			
		Total VIII			
	IX	Charges non courantes			
		VNA des immobilisations cédées			
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes				
	Dotations non courantes aux amortissements et provisions				
	Total IX				
	X	Résultat non courant (VIII - IX)			
	XI	Résultat avant impôts (VII + X)			
	XII	Impôts sur les résultats			
	XIII	Résultat Net (XI - XII)			
		Total Des Produits (I + IV + VIII)			
		Total Des Charges (II + V + IX + XII)			

	RESULTAT NET				
--	--------------	--	--	--	--

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

I TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)			Exercice du :	au	
				Exercice	Exercice Précédent
	1		Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT (A)		
		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5) (B)		
II	3		Ventes de biens et services produits		
	4		Variation stocks de produits		
	5		Immobilisations produits par l'entreprise pour elle même		
		-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)		
III	6		Achats consommés de matières et fournitures		
	7		Autres charges externes		
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II -III) (C)		
	8	+	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
	9	-	Impôts et taxes		
	10	-	Charges de personnel		
V		=	EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E.) ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I.B.E.) (D)		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation , transferts de charges		
	14	-	Dotations d'exploitation		
VI			RESULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -) (E)		
VII		+/-	RESULTAT FINANCIER		
VIII			RESULTAT COURANT (F)		
IX		+/-	RESULTAT NON COURANT		
	15	-	Impôts sur les résultats		
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) (G)		

II CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)(a)- AUTOFINANCEMENT				
	1		Résultat net de l'exercice : Bénéfice +	
			Perte –	
	2	+	Dotation d'exploitation ^(b) (453+165)	
	3	+	Dotation financière ^(b)	
	4	+	Dotation non courantes ^(b)	
	5	-	Reprise d'exploitation ^(c)	
	6	-	Reprise financières ^(c)	
	7	-	Reprise non courantes ^{(c)(d)}	
	8	-	Valeurs nettes d'amortissements des	
	9	+	immobilisations cédées	
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	
II	10	-	Distributions de bénéfices	
			AUTOFINANCEMENT	

TABLEAU DE FINANCEMENT

I – Synthèse des masses du bilan	Exercice		Variations (a – b)	
	N+1	N	Emplois	ressources
	a	b	c	d
Masses				
1 - Financement permanent				
2 – moins actif immobilisé				
3 = FRF (A) (1 – 2)				
4 – Actif circulant				
5 – moins passif circulant				
6 = BFG (B) (4-5)				
7- Trésorerie nette (Actif – Passif) = A - B				

Tableau emplois et ressources :

I – Ressources stables de l'exercice	Exercice	
	Emplois	Ressources

<p>Autofinancement (A) Capacité d'autofinancement - Distribution de bénéfices</p> <p>Cessions et réductions d'immobilisations (B) Cessions d'immobilisations incorporelles Cessions d'immobilisations corporelles Cessions d'immobilisations financières Récupérations sur créances immobilisées</p> <p>Augmentation des capitaux propres et assimilés © Augmentations de capital, apports Subventions d'investissement</p> <p>Augmentation de dettes de financement(d) (nettes de primes de remboursement)</p> <p>Total I - Ressources stables (A+B+C+D)</p>		
II- Emplois stables de l'exercice (flux)		
<p>Acquisitions et augmentations d'immob (E) Acquisitions d'immobilisations incorporelles Acquisitions d'immobilisations corporelles Acquisitions d'immobilisations financières Augmentation des créances immobilisées</p> <p>Remboursement des capitaux propres(F) Remboursement des dettes de financement(G) Emplois en non-valeur (H)</p> <p>Total II Emplois stables (E+F+G+H)</p>		
III Variation du besoin de financement global (B.F.G)		
VI Variation de la trésorerie		
Total général		